

Surveillance épidémiologique des **NOYADES**



Enquête noyades 2002

1^{er} juin - 30 septembre 2002



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES

DIRECTION DE LA DÉFENSE
ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES



INSTITUT DE
VEILLE SANITAIRE



L'enquête NOYADES 2002 a été réalisée par l'Institut de veille sanitaire, Département maladies chroniques et traumatismes et le Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Direction de la défense et de la sécurité civiles.

Il y a lieu de remercier les nombreuses personnes qui ont participé au recueil des informations sur le terrain, en particulier :

- les intervenants auprès des noyés : Sapeurs-pompiers des Services départementaux incendie et secours (SDIS), SAMU-SMUR, Maîtres nageurs sauveteurs (MNS), Gendarmerie, Brigade fluviale, et autres secours organisés
- les médecins et soignants dans les hôpitaux ayant accueilli des noyés
- les correspondants d'administration centrale des Ministères de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, des sports, de la santé, de la famille et des personnes handicapées ; la Commission de la sécurité des consommateurs ; les Préfectures, les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales et les Cellules interrégionales d'épidémiologie

Ce document est le rapport principal de l'enquête NOYADES 2002.

Les noyades accidentelles d'enfants en piscine privée, les noyades accidentelles selon le lieu de résidence, les facteurs de risque de mortalité par noyade accidentelle et les noyades accidentelles en Aquitaine, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en Languedoc Roussillon et en Pays de la Loire sont détaillés dans un document complémentaire.

Il a été rédigé par Céline Ermanel et le docteur Bertrand Thélot, dans le Département maladies chroniques et traumatismes de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

Il a bénéficié des relectures de Philippe Germonneau, Hubert Isnard, Annie-Claude Paty (InVS) et Catherine Martinez (Direction de la défense et de la sécurité civiles du Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales).

Sommaire

I. Introduction	7
II. Mise en place et déroulement de l'enquête	9
III. Résultats	11
A – Résultats généraux	11
1. Toutes noyades	11
2. Noyades accidentelles	11
3. Noyades intentionnelles	15
4. Noyades d'origine inconnue	17
B – Description des noyades accidentelles par lieu de noyade	19
1. Noyades accidentelles en piscine privée	19
2. Noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant	22
3. Noyades accidentelles en cours d'eau	25
4. Noyades accidentelles en plan d'eau	28
5. Noyades accidentelles en mer	31
6. Noyades accidentelles dans les autres lieux	34
IV. Conclusion	37
Annexe 1	41
Annexe 2	43
Bibliographie	47



I. Introduction

La **noyade** réalise le plus souvent une asphyxie aiguë secondaire à la pénétration d'eau dans les voies aéro-digestives. Au sens strict, la noyade est suivie d'un décès.

La **quasi-noyade** est un accident du même type qui n'est pas suivi d'un décès.

Dans ce document, le terme de **noyade** est employé au sens large, **qu'elle soit suivie ou non d'un décès**, pour désigner l'évènement « suffocation due à une immersion dans l'eau » (32).

Il recouvre donc les noyades au sens strict et les quasi-noyades.

Les noyades sont responsables de 140 000 décès au niveau mondial et de plus de 500 décès chaque année en France (18). Lorsqu'elles ne sont pas suivies de décès, elles laissent parfois des séquelles très lourdes chez les survivants (14, 15, 23, 27). Les noyades constituent donc un problème important de santé publique.

De nombreux travaux ont montré, en France et à l'étranger, que nombre de décès par noyade ou de séquelles de quasi-noyades pourraient être évitées (1-10, 16, 24, 26, 30). Parmi les recommandations et les conseils de prévention qui peuvent contribuer à éviter la survenue de ces drames, ont été soulignés :

- le développement d'une culture de sécurité en milieu aquatique : motivation et éducation du public, vigilance des adultes, apprentissage de la nage, surveillance des lieux de baignade, formation à l'alerte et à la réanimation cardio-respiratoire de base.
- l'importance de la mise en place de dispositifs de sécurité efficaces pour les piscines privées (22).
- en cas de noyade, la mise en œuvre d'une réanimation efficace le plus précocement possible.

Les données épidémiologiques sur les noyades en France sont incomplètes (11-13, 19).

Des enquêtes sur les accidents de baignade en piscine privée ont été effectuées en 1999 et 2000 dans un cadre administratif sous l'impulsion du Ministère de l'intérieur, en lien avec le Ministère de la santé et le Ministère de la jeunesse et des sports (8).

L'enquête NOYADES 2001 réalisée par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et le Ministère de l'intérieur a été conduite au cours de l'été 2001 dans plus d'une dizaine de départements volontaires, parmi les plus touchés par les noyades en piscine (29).

En 2002, à la suite de l'enquête menée l'été précédent, l'InVS et le Ministère de l'intérieur ont mis en place un recueil épidémiologique des noyades plus ambitieux, visant à couvrir l'ensemble des noyades survenues en France au cours de l'été. Les objectifs de **l'enquête NOYADES 2002** étaient les suivants :

- recenser le nombre de noyés selon les différents lieux (piscine privée familiale, piscine privée à usage collectif, piscine publique ou privée d'accès payant, cours d'eau, plan d'eau, mer et autres lieux).
- décrire les caractéristiques des victimes de noyade (âge, sexe, lieu de résidence).
- renseigner sur les conditions de survenue (accidentelle ou intentionnelle), la gravité et les circonstances de la noyade.
- décrire le devenir des noyés (décès, hospitalisation, séquelles).

La diffusion de ces informations épidémiologiques pourra permettre aux ministères concernés de renforcer les dispositifs de prévention et les mesures réglementaires.

II. Mise en place et déroulement de l'enquête

L'enquête NOYADES 2002 est une enquête transversale exhaustive, limitée dans le temps, sans suivi longitudinal.

Population

Toute personne victime d'une noyade survenue sur le territoire français (métropole et départements d'Outre-mer) devait être incluse, quelle que soit la gravité de celle-ci, pourvu qu'elle ait fait l'objet d'une intervention de secours organisés.

Période

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2002.

Informations recueillies

Le questionnaire de l'enquête (annexe 1) contenait les items suivants :

- intervention des secours : date, heure, lieu (code postal, ville)
- personne accidentée : date de naissance, sexe, lieu de résidence
- lieu de la noyade :
 - piscine privée familiale (dont l'accès est privé)
 - piscine privée à usage collectif (dont l'accès gratuit est réservé à un certain public – d'hôtel, de résidence, de camping ou de club de vacances)
 - piscine publique ou privée d'accès payant (dont l'accès est payant et un maître nageur sauveteur est chargé de la surveillance – piscine municipale, de base de loisir, de parc d'attraction)
 - cours d'eau (fleuve, rivière, canal)
 - plan d'eau (étang, lac, mare)
 - mer
 - autres lieux (baignoire, bassin, piscine gonflable et autres points d'eau)
- conditions de survenue : noyade accidentelle, intentionnelle (agression ou tentative de suicide et suicide), origine non connue
- stade de la noyade :
 - aquastress (accident aquatique sans inhalation liquidienne, hyperventilation, tachycardie, frissons, tremblements)
 - petite noyade (encombrement liquidien broncho-pulmonaire, cyanose des extrémités, épuisement, hypothermie)
 - grande noyade (état de détresse respiratoire aiguë)
 - anoxie (arrêt cardio-respiratoire en cours d'installation ou avéré et coma aréactif)
- devenir immédiat du noyé : décès sur le lieu de la noyade, hospitalisation, autre
- circonstances de la noyade (présence d'une pathologie, prise de risque, environnement dangereux, activités, traumatismes...)
- sortie de l'hôpital (sans séquelles, avec séquelles, décédé à l'hôpital, nombre de jours d'hospitalisation)



Modalités d'envoi des fiches et de recueil des données

La fiche d'enquête a été annexée à la circulaire commune du Ministère de l'intérieur, (Direction de la défense et de la sécurité civiles), du Ministère de l'emploi et de la solidarité (Direction générale de la santé), et du Ministère de la jeunesse et des sports (Direction des sports) adressée à tous les préfets des départements de Métropole et d'Outre-mer, à l'occasion du lancement, sous l'égide de la Commission de la sécurité des consommateurs, de la campagne 2002 de prévention et d'information sur les accidents de baignade en piscines privées et autres points d'eau (annexe 2). Cette diffusion initiale a été complétée notamment par des envois à l'ensemble des services d'urgence susceptibles d'accueillir des noyés.

Le questionnaire devait être rempli le jour même de la noyade par l'équipe d'intervention auprès du noyé quel que soit son devenir et renvoyé sans délai. L'enquête NOYADES 2002 a ainsi bénéficié de la participation de nombreuses personnes : les intervenants auprès des noyés (SDIS, SAMU-SMUR, MNS, Gendarmerie, Brigade fluviale, CRS, Croix Rouge Française et autres secours organisés) ; les médecins et soignants dans les hôpitaux ayant accueilli des noyés ; les correspondants d'administration centrale des Ministères de l'intérieur, des sports, de la santé ; les Préfectures, les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (ddass) et les Cellules interrégionales d'épidémiologie (Cire).

Validation, codage, saisie et analyse des données

Les fiches remplies ont été retournées au Ministère de l'intérieur (Préfectures ou Direction de la défense et de la sécurité civiles) et à l'InVS. Elles ont été regroupées puis corrigées et traitées à l'InVS. L'élimination des doublons, la validation des informations, le codage des villes et circonstances ont été effectués de façon systématique à la réception des questionnaires. La saisie des données a été réalisée par une société prestataire. L'analyse statistique a été effectuée à l'aide du logiciel SPSS.



III. Résultats

A – Résultats généraux

1. Toutes noyades

L'enquête NOYADES 2002 réalisée en France entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2002 a permis d'enregistrer **3 141 noyades suivies ou non de décès**.

Ces noyades suivies ou non de décès se sont réparties en :

- 2 826 noyades accidentelles (90 %)
- 158 noyades intentionnelles (5 %)
- 157 noyades d'origine inconnue (5 %).

409 noyades (soit 13 % du total) ont été suivies de décès.

Ces décès se sont répartis en :

- 252 décès par noyade accidentelle (61,7 %)
- 84 décès par noyade intentionnelle (20,5 %)
- 73 décès par noyade d'origine inconnue (17,8 %)

Tous les départements français ont participé à l'enquête.

Trois départements ont fourni 66 % des fiches :

- Landes : 1 033 fiches (33 %)
- Gironde : 657 fiches (21 %)
- Pyrénées-Atlantiques : 386 fiches (12 %)

La forte représentation de ces trois départements aquitains s'explique par le phénomène de « courant de baïne » présent sur la côte Atlantique du sud-ouest de la France qui occasionne un nombre important d'interventions par les personnes qui assurent la surveillance et les secours sur les plages.

Les départements des Ardennes, de la Creuse, de la Lozère, de la Nièvre et de la Martinique n'ont enregistré aucune noyade.

2. Noyades accidentelles

L'enquête a recensé **2 826 noyades accidentelles suivies ou non de décès**.

La répartition des noyades accidentelles suivies ou non de décès en fonction du lieu de noyade et de l'âge est décrite tableau 1.

2 388 noyades accidentelles sont survenues en mer (84,6 %), 174 en piscine (6,1 %), 128 en cours d'eau (4,5 %), 96 en plan d'eau (3,4 %) et 37 dans les autres lieux (1,3 %)

Parmi les 2 388 noyades accidentelles en mer, 1 795 (75 %) n'ont pas été suivies d'hospitalisation ni de décès grâce à l'intervention des personnes qui assurent la surveillance et les secours sur les plages. 98 % d'entre elles étaient de stade aquastress et pour la plupart le phénomène de « courant de baïne » était en cause.

Les caractéristiques démographiques des victimes de noyade accidentelle suivie ou non de décès sont représentées figure 1.

48,6 % des noyades accidentelles sont survenues chez des enfants et des jeunes âgés de 6 à 24 ans.

La répartition par âge a été très différente selon le lieu de noyade.

Deux noyés sur trois étaient de sexe masculin.

252 noyades accidentelles (soit 8,9 % du total) ont été suivies de décès.

La répartition des noyades accidentelles suivies de décès en fonction du lieu de noyade et de l'âge est décrite tableau 2.

34,5 % des noyades accidentelles suivies de décès ont eu lieu en mer et 29,8 % en cours d'eau.

Les noyades accidentelles suivies de décès sont survenues pour 65,7 % chez des adultes de plus de 25 ans.

78 % des noyades suivies de décès se sont produites chez des personnes de sexe masculin.

La répartition par département des noyades accidentelles (dont les noyades accidentelles suivies de décès) en fonction du lieu de noyade est décrite tableau 3.

Tableau 1. Enquête NOYADES 2002. Noyades accidentelles suivies ou non de décès. Répartition par lieu et par âge.

	<1 an	1-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Inc	Total	%
Piscines :											
– privées familiales	1	54	6	6	3	2	5	3	12	92	3,2 %
– privées à usage collectif	1	8	10	1	–	–	1	3	5	29	1 %
– publiques/privées d'accès payant	–	5	13	10	1	7	4	1	12	53	1,9 %
Cours d'eau	1	8	6	5	10	35	27	10	26	128	4,5 %
Plans d'eau	–	14	5	9	6	22	13	13	14	96	3,4 %
Mer (décédés ou hospitalisés)		8	33	50	24	55	80	88	49	387	13,7 %
Mer (autres)	5	4	338	464	277	560	246	40	67	2 001	70,9 %
Autres	10	14	2	–	–	3	2	2	4	37	1,3 %
Inc	–	–	1	–	–	–	–	1	1	3	–
Total	18	115	414	545	321	684	378	161	190	2 826	
%	0,7 %	4,4 %	15,7 %	20,7 %	12,2 %	25,9 %	14,3 %	6,1 %	–		100 %

Tableau 2. Noyades accidentelles suivies de décès. Répartition par lieu et par âge.

	<1 an	1-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Inc	Total	%
Piscines :											
– privées familiales	–	10	1	3	1	1	4	1	–	21	8,3 %
– privées à usage collectif	1	3	–	–	–	–	–	–	–	4	1,6 %
– publiques/privées d'accès payant	–	–	3	1	1	3	–	1	2	11	4,4 %
Cours d'eau	–	6	4	3	6	18	12	9	17	75	29,8 %
Plans d'eau	–	5	–	5	3	12	3	7	7	42	16,7 %
Mer	–	–	2	4	5	11	25	29	11	87	34,5 %
Autres	–	4	1	–	–	–	2	2	2	11	4,4 %
Inc	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–
Total	1	28	11	16	16	45	46	49	40	252	
%	0,5 %	13,1 %	5,2 %	7,6 %	7,5 %	21,1 %	21,6 %	23 %	–		100 %

Figure 1. Caractéristiques démographiques des victimes de noyade accidentelle suivie ou non de décès.

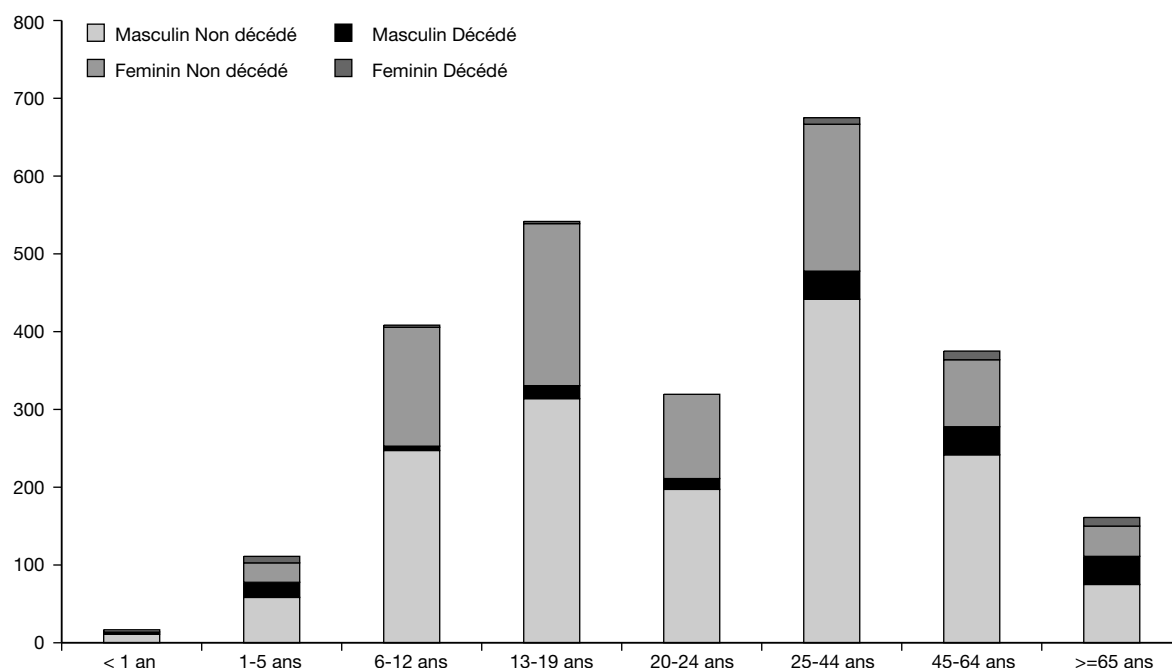


Tableau 3. Noyades accidentelles (dont noyades accidentelles suivies de décès). Répartition par département et par lieu de noyade.

	Piscine privée	Piscine d'accès payant	Cours d'eau	Plan d'eau	Mer	Autres	Total
Alsace							
67	3	1	2 ^{(1)*}	4 ⁽²⁾	–	–	10 ⁽³⁾
68	–	–	–	–	–	–	0
Aquitaine							
24	1	–	1	1 ⁽¹⁾	–	–	3 ⁽¹⁾
33	–	–	–	1	653 ⁽¹¹⁾	–	654 ⁽¹¹⁾
40	2 ⁽¹⁾	–	2 ⁽¹⁾	1	1 006 ⁽²⁾	–	1 011 ⁽⁴⁾
47	2 ⁽¹⁾	1	2 ⁽¹⁾	1	–	–	6 ⁽²⁾
64	3	–	2	–	348 ⁽²⁾	3	356 ⁽²⁾
Auvergne							
03	–	–	1	–	–	1 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
15	–	1	–	–	–	–	1
43	1	–	1 ⁽¹⁾	–	–	–	2 ⁽¹⁾
63	–	–	1 ⁽¹⁾	3 ⁽¹⁾	–	–	4 ⁽²⁾
Basse-Normandie							
14	–	–	1	–	1	–	2
50	–	1	–	1 ⁽¹⁾	3	–	5 ⁽¹⁾
61	–	–	–	–	–	–	0
Bourgogne							
21	1	–	3 ⁽³⁾	2 ⁽²⁾	–	1 ⁽¹⁾	7 ⁽⁶⁾
58	–	–	–	–	–	–	0
71	2	1	3 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	–	1	9 ⁽²⁾
89	–	–	1 ⁽¹⁾	1	–	–	2 ⁽¹⁾
Bretagne							
22	1 ⁽¹⁾	–	–	–	2 ⁽¹⁾	–	3 ⁽²⁾
29	2 ⁽¹⁾	–	1 ⁽¹⁾	–	8 ⁽⁵⁾	–	11 ⁽⁷⁾
35	–	–	–	–	1	–	1
56	–	–	1 ⁽¹⁾	–	–	–	1 ⁽¹⁾

* 2⁽¹⁾ se lit : 2 noyades accidentelles dont 1 suivie de décès

Centre							
18	1	2 ⁽²⁾	1 ⁽¹⁾	–	–	1	6 ⁽⁴⁾
28	–	–	1	–	–	–	1
36	1	–	–	3 ⁽¹⁾	–	–	4 ⁽¹⁾
37	–	1	1	1 ⁽¹⁾	–	1	4 ⁽¹⁾
41	–	–	–	1	–	–	1
45	1	1	2 ⁽²⁾	–	–	–	4 ⁽²⁾
Champagne-Ardenne							
08	–	–	–	–	–	–	0
10	–	1	–	–	–	1 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
51	1	2 ⁽¹⁾	2 ⁽²⁾	3	–	1	9 ⁽³⁾
52	–	1 ⁽¹⁾	–	1	–	–	2 ⁽¹⁾
Corse							
2A	–	–	–	–	19 ⁽⁵⁾	–	19 ⁽⁵⁾
2B	1 ⁽¹⁾	–	1	–	15 ⁽⁷⁾	–	17 ⁽⁸⁾
Franche-Comté							
25	3	1	–	–	–	–	4
39	–	–	–	1	–	–	1
70	1	–	–	–	–	1	2
90	–	–	–	–	–	–	0
Haute-Normandie							
27	2	–	2 ⁽¹⁾	3 ⁽¹⁾	–	–	7 ⁽²⁾
76	–	1	1 ⁽¹⁾	–	–	2	4 ⁽¹⁾
Ile-de-France							
75	–	2 ⁽¹⁾	12 ⁽¹⁾	–	–	–	14 ⁽²⁾
78	1	–	–	1 ⁽¹⁾	–	–	2 ⁽¹⁾
91	–	2	9 ⁽⁷⁾	–	–	–	11 ⁽⁷⁾
92	–	–	–	–	–	–	0
93	3	3	–	–	–	–	6
94	–	1	1 ⁽¹⁾	1	–	2 ⁽¹⁾	5 ⁽²⁾
95	–	1	–	3 ⁽¹⁾	–	–	4 ⁽¹⁾
Languedoc-Roussillon							
11	–	–	–	2 ⁽¹⁾	6 ⁽³⁾	–	8 ⁽⁴⁾
30	1 ⁽¹⁾	1	5 ⁽²⁾	–	–	–	7 ⁽³⁾
34	6	1	6 ⁽³⁾	–	33 ⁽⁴⁾	1	47 ⁽⁷⁾
48	–	–	–	–	–	–	0
66	1 ⁽¹⁾	1	1 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	25 ⁽⁴⁾	–	29 ⁽⁷⁾
Limousin							
19	1 ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	1 ⁽¹⁾
23	–	–	–	–	–	–	0
87	1	–	–	2 ⁽¹⁾	–	–	3 ⁽¹⁾
Lorraine							
54	–	1 ⁽¹⁾	3 ⁽¹⁾	–	–	–	4 ⁽²⁾
55	–	–	–	2 ⁽²⁾	–	–	2 ⁽²⁾
57	–	–	–	1 ⁽¹⁾	–	–	1 ⁽¹⁾
88	–	–	2 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	–	–	3 ⁽²⁾
Midi-Pyrénées							
09	–	–	–	1 ⁽¹⁾	–	–	1 ⁽¹⁾
12	–	–	–	1 ⁽¹⁾	–	–	1 ⁽¹⁾
31	2	–	–	–	–	–	2
32	1	–	–	–	–	–	1
46	–	–	–	–	–	–	0
65	–	–	–	–	–	–	0
81	–	–	1 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	–	1	4 ⁽²⁾
82	1	–	1 ⁽¹⁾	3 ⁽²⁾	–	1	6 ⁽³⁾

Nord-Pas-de-Calais							
59	1	–	1	1	–	3	6
62	1	3 ⁽¹⁾	3 ⁽¹⁾	5 ⁽¹⁾	24 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	37 ⁽⁵⁾
Outre-mer							
971	2 ⁽¹⁾	–	1 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	–	6 ⁽⁴⁾
972	–	–	–	–	–	–	0
973	2	–	12 ⁽¹²⁾	1	3 ⁽²⁾	1 ⁽¹⁾	19 ⁽¹⁵⁾
Pays de la Loire							
44	–	1	–	–	–	–	1
49	–	1	3 ⁽¹⁾	–	–	4 ⁽¹⁾	8 ⁽²⁾
53	–	1	–	–	–	–	1
72	–	–	2 ⁽¹⁾	2	–	–	4 ⁽¹⁾
85	4	1	–	–	71 ⁽⁶⁾	1 ⁽¹⁾	77 ⁽⁷⁾
Picardie							
02	2 ⁽¹⁾	–	1 ⁽¹⁾	2 ⁽²⁾	–	–	5 ⁽⁴⁾
60	2	–	–	–	–	1 ⁽¹⁾	3 ⁽¹⁾
80	–	–	1 ⁽¹⁾	–	1	1 ⁽¹⁾	3 ⁽²⁾
Poitou-Charentes							
16	1	–	2	2 ⁽¹⁾	–	–	5 ⁽¹⁾
17	4	–	4 ⁽⁴⁾	–	27 ⁽⁶⁾	2 ⁽¹⁾	37 ⁽¹¹⁾
79	1	–	1 ⁽¹⁾	–	–	–	2 ⁽¹⁾
86	–	–	1	2	–	–	3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur							
04	–	1	1 ⁽¹⁾	5 ⁽²⁾	–	–	7 ⁽³⁾
05	–	1	1	3	–	1	6
06	6	2	–	–	41 ⁽⁷⁾	–	49 ⁽⁷⁾
13	16 ⁽⁴⁾	2	2 ⁽²⁾	3	49 ⁽⁸⁾	–	72 ⁽¹⁴⁾
83	15 ⁽²⁾	–	–	1 ⁽¹⁾	44 ⁽¹²⁾	–	60 ⁽¹⁵⁾
84	5 ⁽³⁾	–	–	2 ⁽²⁾	–	–	7 ⁽⁵⁾
Rhône-Alpes							
01	1	–	1	1	–	–	3
07	2 ⁽¹⁾	–	5 ⁽²⁾	1	–	1	9 ⁽³⁾
26	–	1 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	1	–	–	4 ⁽²⁾
38	2 ⁽¹⁾	4 ⁽¹⁾	–	3 ⁽³⁾	–	1	10 ⁽⁵⁾
42	2 ⁽²⁾	1	2 ⁽²⁾	–	–	–	5 ⁽⁴⁾
69	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	–	–	–	5 ⁽³⁾
73	–	–	–	3 ⁽²⁾	–	–	3 ⁽²⁾
74	1	4 ⁽¹⁾	3 ⁽²⁾	6 ⁽²⁾	–	–	14 ⁽⁵⁾
Total	121⁽²⁵⁾	53⁽¹¹⁾	128⁽⁷⁵⁾	96⁽⁴²⁾	2 388⁽⁸⁷⁾	37⁽¹¹⁾	2 824⁽²⁵²⁾

3. Noyades intentionnelles

L'enquête a recensé 158 noyades intentionnelles suivies ou non de décès entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2002 dont 154 suicides ou tentatives de suicide et 4 agressions.

La répartition des noyades intentionnelles suivies ou non de décès en fonction du lieu de noyade et de l'âge est décrite tableau 4.

63,3 % des noyades intentionnelles ont eu lieu en cours d'eau.

Les caractéristiques démographiques des victimes de noyade intentionnelle suivie ou non de décès sont représentées figure 2.

Les femmes sont presque autant victimes que les hommes (48,4 %). Il s'agissait d'adultes âgés de plus de 45 ans dans 71,5 % des cas.

La répartition des noyades intentionnelles par département est représentée carte 1.

Parmi les 158 personnes victimes de noyade intentionnelle, 84 sont décédées, soit 53,2 %.

La répartition des noyades intentionnelles suivies de décès en fonction du lieu de noyade et de l'âge est décrite tableau 5.

81 personnes sont décédées sur le lieu de la noyade (51 %) et 76 ont été hospitalisées (48 %). Parmi les 76 personnes hospitalisées, 3 sont décédées à l'hôpital, 1 a conservé des séquelles et 30 sont sorties sans séquelles.

Le devenir des personnes victimes de noyade intentionnelle en fonction du stade de la noyade est présenté tableau 6.

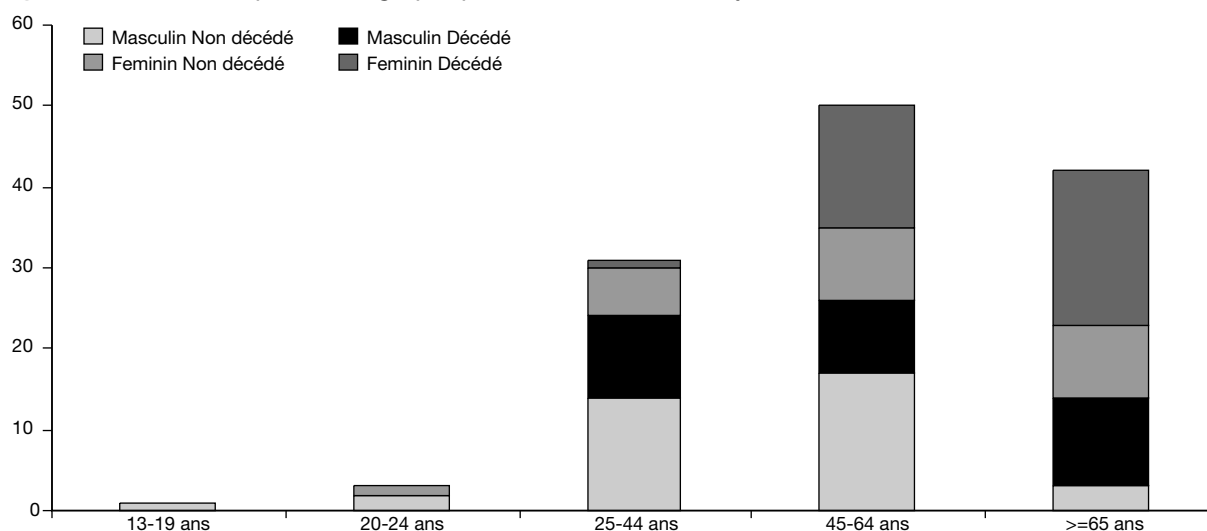
Tableau 4. Noyades intentionnelles suivies ou non de décès. Répartition par lieu et par âge.

	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Inconnu	Total	%
Piscines :								
– privées familiales	–	–	2	2	4	1	9	5,7 %
– privées à usage collectif	–	–	–	–	1	–	1	0,6 %
– publiques/privées d'accès payant	–	–	–	–	1	–	1	0,6 %
Cours d'eau	1	4	25	31	20	19	100	63,3 %
Plans d'eau	–	–	2	8	10	4	24	15,2 %
Mer	–	–	2	7	2	2	13	8,2 %
Autres	–	–	1	3	4	2	10	6,3 %
Total	1	4	32	51	42	28	158	–
%	0,8 %	3 %	24,6 %	39,2 %	32,3 %	–	–	100 %

Tableau 5. Noyades intentionnelles suivies de décès. Répartition par lieu et par âge.

	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Inconnu	Total	%
Piscines :						
– privées familiales	1	2	3	1	7	8,3 %
– privées à usage collectif	–	–	1	–	1	1,2 %
– publiques/privées d'accès payant	–	–	–	–	–	–
Cours d'eau	10	14	14	11	49	58,3 %
Plans d'eau	–	4	10	3	17	20,2 %
Mer	–	2	1	–	3	3,6 %
Autres	1	3	1	2	7	8,3 %
Total	12	25	30	17	84	–
%	17,9 %	37,3 %	44,8 %	–	–	100 %

Figure 2. Caractéristiques démographiques des victimes de noyade intentionnelle suivie ou non de décès.



Carte 1. Noyades intentionnelles suivies ou non de décès. Répartition par département.

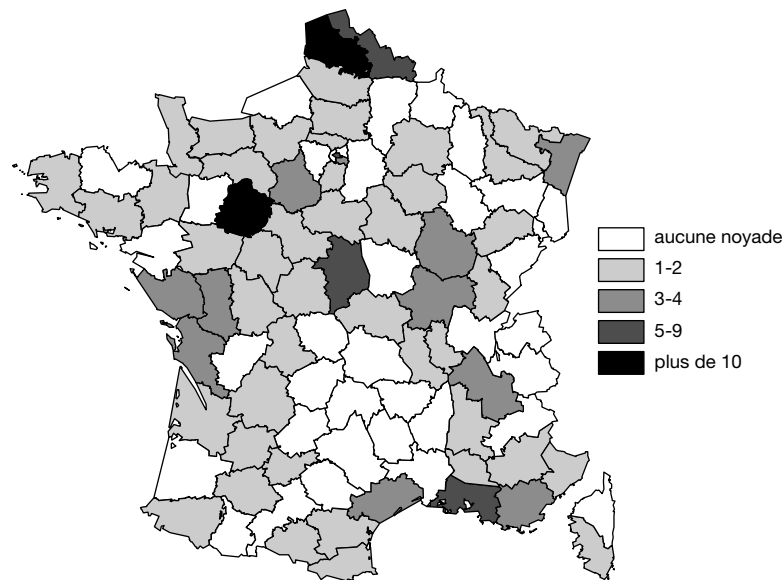


Tableau 6. Devenir des victimes de noyade intentionnelle en fonction du stade de la noyade.

	Vivant	Décès	Total
Aquastress	50 (100 %)	–	50
Petite noyade	11 (100 %)	–	11
Grande noyade	5 (100 %)	–	5
Anoxie	5 (6 %)	78 (94 %)	83
Inconnu	3 (33 %)	6 (67 %)	9
Total	74	84	158

4. Noyades d’origine inconnue

L’enquête a recensé 157 noyades d’origine inconnue parmi lesquelles 73 ont été suivies de décès.

La répartition des noyades d’origine inconnue suivies ou non de décès en fonction du lieu de noyade et de l’âge est décrite tableau 7.

65 % des victimes de noyade d’origine inconnue étaient de sexe masculin.

La répartition des noyades d’origine inconnue suivies de décès en fonction du lieu de noyade et de l’âge est décrite tableau 8.

Tableau 7. Noyades d’origine inconnue. Répartition par lieu et par âge.

	1-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Inc	Total	%
Piscines :										
– privées familiales	–	–	–	–	2	1	4	–	7	4,5 %
– privées à usage collectif	1	–	–	–	1	–	–	–	2	1,3 %
– publiques/privées d’accès payant	1	–	–	–	1	–	–	1	3	1,9 %
Cours d’eau	–	–	1	3	10	11	6	12	43	27,6 %
Plans d’eau	–	–	2	1	6	4	4	4	21	13,5 %
Mer (décédés ou hospitalisés)	–	1	1	–	5	9	6	5	27	17,3 %
Mer (autres)	–	11	12	1	16	4	1	3	48	30,8 %
Autres	–	1	–	–	–	1	2	1	5	3,2 %
Inc	–	–	1	–	–	–	–	–	1	–
Total	2	13	17	5	41	30	23	26	157	–
%	1,5 %	9,9 %	13 %	3,8 %	31,3 %	22,9 %	17,6 %	–	–	100 %

Tableau 8. Noyades d'origine inconnue suivies de décès. Répartition par lieu et par âge.

	1-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Inc	Total	%
Piscines :										
– privées familiales	–	–	–	–	1	1	3	–	5	6,8 %
– privées à usage collectif	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1,4 %
– publiques/privées d'accès payant	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cours d'eau	–	–	–	2	7	10	6	8	33	45,2 %
Plans d'eau	–	–	2	1	5	4	4	4	20	27,4 %
Mer	–	1	–	–	2	3	2	3	11	15 %
Autres	–	–	–	–	–	–	2	1	3	4,1 %
Total	–	1	2	3	16	18	17	16	73	–
%	–	1,8 %	3,5 %	5,3 %	28,1 %	31,6 %	29,8 %	–	–	100 %

B – Description des noyades accidentelles par lieu de noyade

1. Noyades accidentelles en piscine privée

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2002, 121 noyades accidentelles en piscine privée ont été enregistrées : 92 en piscine privée familiale et 29 en piscine privée à usage collectif.

1a. Mortalité

Parmi les 121 personnes victimes de noyade accidentelle en piscine privée, 25 sont décédées, soit 21 % : 21 en piscine privée familiale et 4 en piscine privée à usage collectif.

1b. Caractéristiques démographiques des noyés

Les caractéristiques démographiques des noyés en piscine privée sont représentées figure 3.

64 noyés étaient des enfants de moins de 6 ans (62 %) et 16 avaient entre 6 et 12 ans (15 %). 14 personnes décédées étaient des enfants de moins de 6 ans (56 %).

76 noyés (63 %) et 17 d'entre eux qui sont décédés (68 %) étaient de sexe masculin.

1c. Lieu de résidence des noyés

57 % des noyés en piscine privée résidaient habituellement dans le département où a eu lieu l'accident.

1d. Répartition des noyades par département

La répartition par département des noyades accidentelles en piscine privée est représentée carte 2.

Les départements où les secours sont le plus intervenus pour noyade en piscine privée ont été : les Bouches-du-Rhône (16), le Var (15), les Alpes-Maritimes (6), l'Hérault (6) et le Vaucluse (5).

La répartition par département des noyades accidentelles suivies de décès en piscine privée est représentée carte 3.

1e. Heures de noyade

58 % des noyades accidentelles et 68 % des noyades accidentelles suivies de décès en piscine privée ont eu lieu dans l'après-midi, entre 15 heures et 19 heures.

1f. Circonstances de noyade

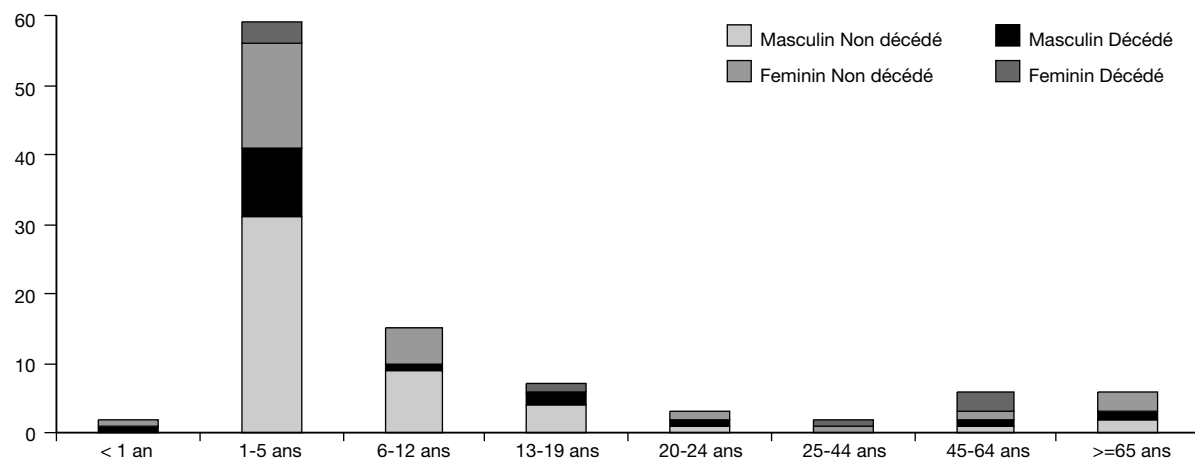
Les différentes circonstances de survenue de noyades accidentelles en piscine privée en fonction de l'âge sont décrites tableau 9.

1g. Devenir des noyés

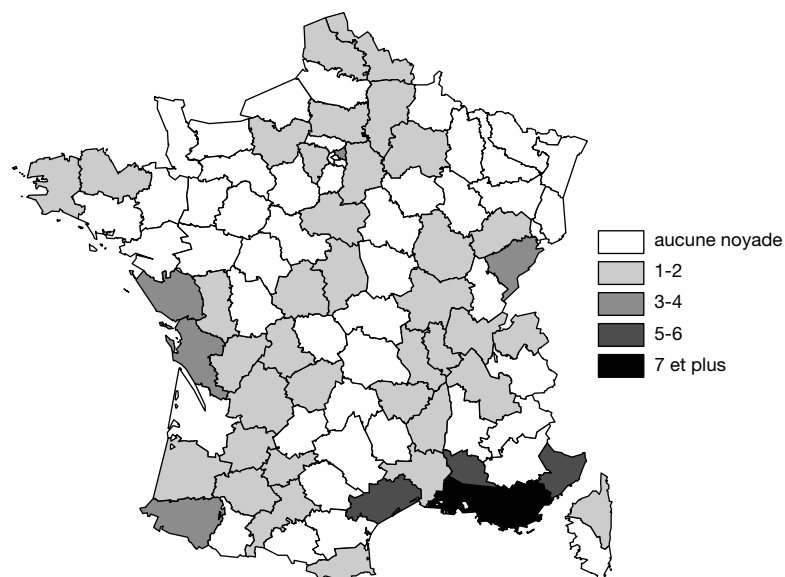
21 personnes sont décédées sur le lieu de la noyade (17 %) et 92 ont été hospitalisées (76 %). Parmi les 92 personnes hospitalisées, 4 sont décédées à l'hôpital, 2 ont conservé des séquelles et 28 sont sorties sans séquelles.

Le devenir des personnes victimes de noyade accidentelle en piscine privée en fonction du stade de la noyade est présenté tableau 10.

Figure 3. Caractéristiques démographiques des victimes de noyade accidentelle suivie ou non de décès en piscine privée.



Carte 2. Noyades accidentelles en piscine privée. Répartition par département.



Carte 3. Noyades accidentelles suivies de décès en piscine privée. Répartition par département.

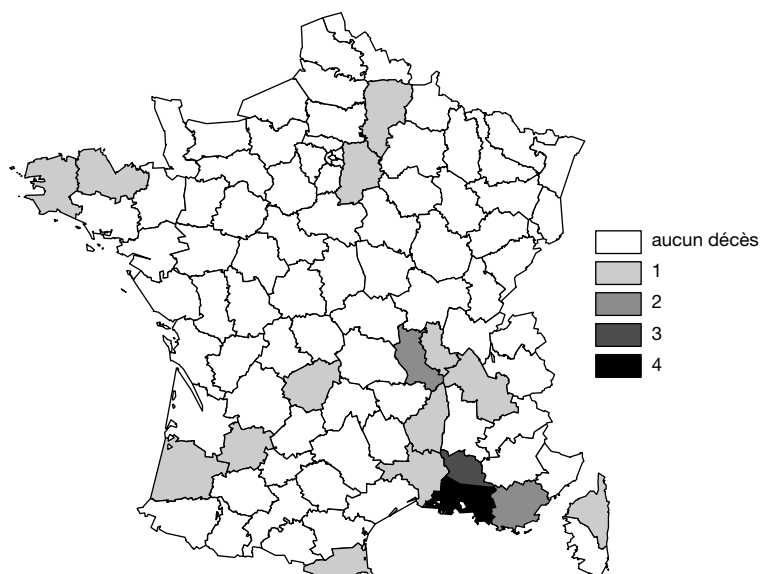


Tableau 9. Circonstances de survenue de noyades accidentelles en piscine privée en fonction de l'âge, pour 97 noyades renseignées (plusieurs circonstances possibles par noyade).

	0-5 ans	6-12 ans	13-24 ans	25-64 ans	>=65 ans	Total
Traumatismes						
– « chute »	20	1	–	1	–	22
– « hydrocution »	6	1	–	–	1	8
– « choc »	–	1	2	–	–	3
– « a avalé de l'eau »	–	2	–	–	1	3
Prises de risque						
– « échappement à surveillance »	18	2	–	–	–	20
– « défaut de surveillance »	16	1	–	–	–	17
– « alcool »	–	–	–	3	–	3
Pathologies						
– « malaise »	–	1	–	2	1	4
– « épilepsie »	–	1	2	–	–	3
Divers						
– « ne sait pas nager »	8	4	1	1	–	14
– « barrière de piscine franchie »	8	–	–	–	–	8
– « tropisme pour l'eau »	4	–	–	–	–	4

Tableau 10. Devenir des victimes de noyade accidentelle en piscine privée en fonction du stade de la noyade.

	Vivant	Décès	Inconnu	Total
Aquastress	31 (97 %)	–	1 (3 %)	32
Petite noyade	41 (93 %)	1 (2 %)	2 (5 %)	44
Grande noyade	9 (82 %)	2 (18 %)	–	11
Anoxie	9 (31 %)	19 (66 %)	1 (3 %)	29
Inconnu	2 (40 %)	3 (60 %)	–	5
Total	92	25	4	121

2. Noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2002, 53 noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant ont été enregistrées.

2a. Mortalité

Parmi les 53 personnes victimes de noyade accidentelle en piscine publique ou privée d'accès payant, 11 sont décédées, soit 21 %.

2b. Caractéristiques démographiques des noyés

Les caractéristiques démographiques des noyés en piscine publique ou privée d'accès payant sont représentées figure 4.

28 noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant, soit 68 %, sont survenues chez des jeunes de moins de 20 ans : 13 avaient entre 6 et 12 ans et 10 entre 13 et 19 ans. Toutes les personnes victimes de noyade accidentelle suivie de décès avaient plus de 6 ans.

28 noyés (53 %) et 7 d'entre eux qui sont décédés (64 %) étaient de sexe masculin.

2c. Lieu de résidence des noyés

75 % des noyés en piscine publique ou privée d'accès payant résidaient habituellement dans le département où a eu lieu l'accident.

2d. Répartition des noyades par département

La répartition par département des noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant est représentée carte 4.

Les départements où les secours sont le plus intervenus pour noyade en piscine publique ou privée d'accès payant ont été : l'Isère (4), la Haute-Savoie (4) et la Seine-Saint-Denis (3).

La répartition par département des noyades accidentelles suivies de décès en piscine publique ou privée d'accès payant est représentée carte 5.

2e. Heures de noyade

57 % des noyades accidentelles et 33 % des noyades accidentelles suivies de décès en piscine publique ou privée d'accès payant ont eu lieu dans l'après-midi, entre 15 heures et 18 heures.

2f. Circonstances de noyade

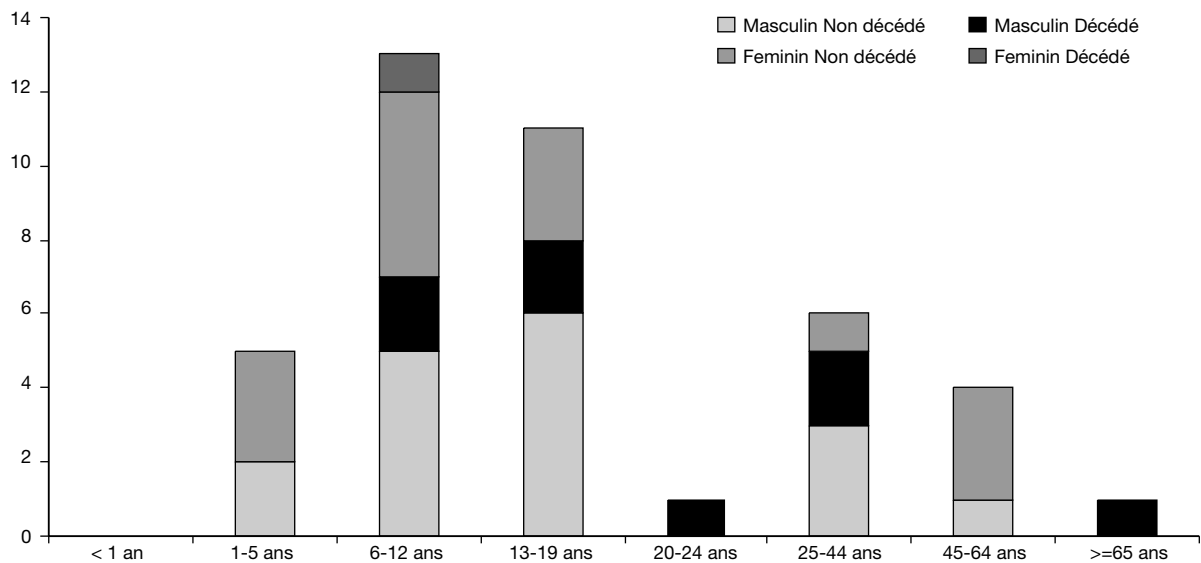
Les circonstances de survenue de noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant en fonction de l'âge sont décrites tableau 11.

2g. Devenir des noyés

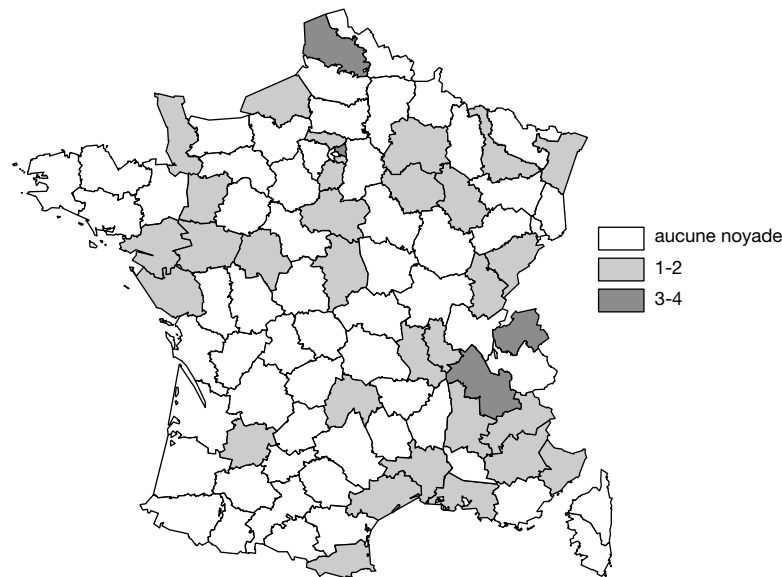
6 personnes sont décédées sur le lieu de la noyade (11 %) et 43 ont été hospitalisées (80 %). Parmi les 43 personnes hospitalisées, 5 sont décédées à l'hôpital et 11 sont sorties sans séquelle.

Le devenir des personnes victimes de noyade accidentelle en piscine publique ou privée d'accès payant en fonction du stade de la noyade est présenté tableau 12.

Figure 4. Caractéristiques démographiques des victimes de noyade accidentelle suivie ou non de décès en piscine publique ou privée d'accès payant.



Carte 4. Noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant. Répartition par département.



Carte 5. Noyades accidentelles suivies de décès en piscine publique ou privée d'accès payant. Répartition par département.

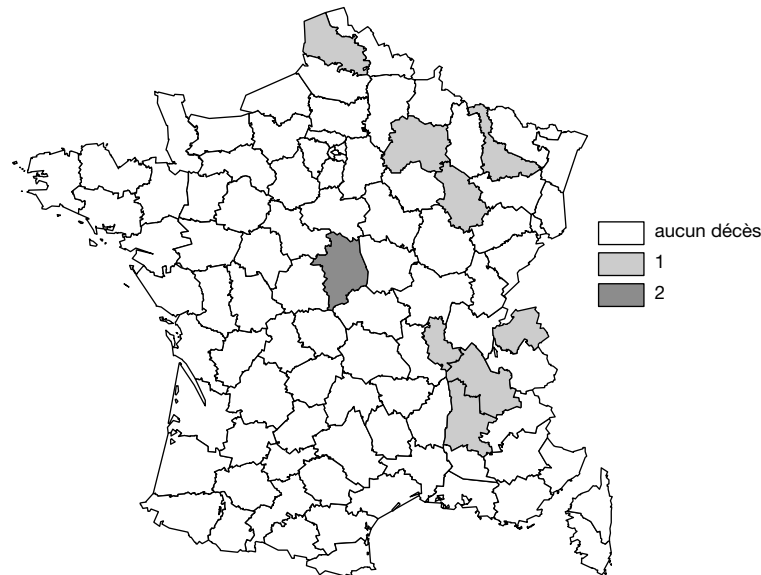


Tableau 11. Circonstances de survenue de noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant en fonction de l'âge, pour 43 noyades renseignées (plusieurs circonstances possibles par noyade).

	0-5 ans	6-12 ans	13-24 ans	25-64 ans	>=65 ans	Total
Traumatismes						
– « a avalé de l'eau »	–	4	–	1	–	5
– « chute »	2	1	–	–	–	3
Prises de risque						
– « conduite à risque »	–	2	1	2	–	5
– « échappement à surveillance »	1	3	–	–	–	4
– « défaut de surveillance »	2	1	–	–	–	3
Activités						
– « accident d'apnée »	–	–	2	1	–	3
Pathologies						
– « malaise »	–	–	2	3	–	5
– « épilepsie »	–	1	2	1	–	4
– « handicap »	–	1	1	1	–	3
– « malaise cardiaque »	–	–	1	1	1	3
Divers						
– « ne sait pas nager »	–	5	1	2	–	8
– « tropisme pour l'eau »	1	2	–	–	–	3

Tableau 12. Devenir des victimes de noyade accidentelle en piscine publique ou privée d'accès payant en fonction du stade de la noyade.

	Vivant	Décès	Inconnu	Total
Aquastress	12 (92 %)	–	1 (8 %)	13
Petite noyade	17 (100 %)	–	–	17
Grande noyade	8 (100 %)	–	–	8
Anoxie	4 (27 %)	11 (73 %)	–	15
Total	41	12	1	53

3. Noyades accidentelles en cours d'eau

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2002, 128 noyades accidentelles en cours d'eau ont été enregistrées.

3a. Mortalité

Parmi les 128 personnes victimes de noyade accidentelle en cours d'eau, 75 sont décédées, soit 59 %.

3b. Caractéristiques démographiques des noyés

Les caractéristiques démographiques des noyés en cours d'eau sont représentées figure 5.

61 % des noyés et 52 % des personnes décédées en cours d'eau étaient des adultes âgés de 25 à 64 ans.

98 victimes de noyade en cours d'eau (77 %) et 60 d'entre elles qui sont décédées (80 %) étaient de sexe masculin.

3c. Lieu de résidence des noyés

73 % des noyés en cours d'eau résidaient habituellement dans le département où a eu lieu l'accident.

3d. Répartition des noyades par département

La répartition par département des noyades accidentelles en cours d'eau est représentée carte 6.

Les départements où les secours sont le plus intervenus pour noyade en cours d'eau ont été : Paris (12), la Guyane (12), l'Essonne (9), l'Hérault (6), l'Ardèche (5) et le Gard (5).

La répartition par département des noyades accidentelles suivies de décès en cours d'eau est représentée carte 7.

3e. Heures de noyade

49 % des noyades accidentelles et 32 % des noyades accidentelles suivies de décès en cours d'eau ont eu lieu dans l'après-midi et en début de soirée.

3f. Circonstances de noyade

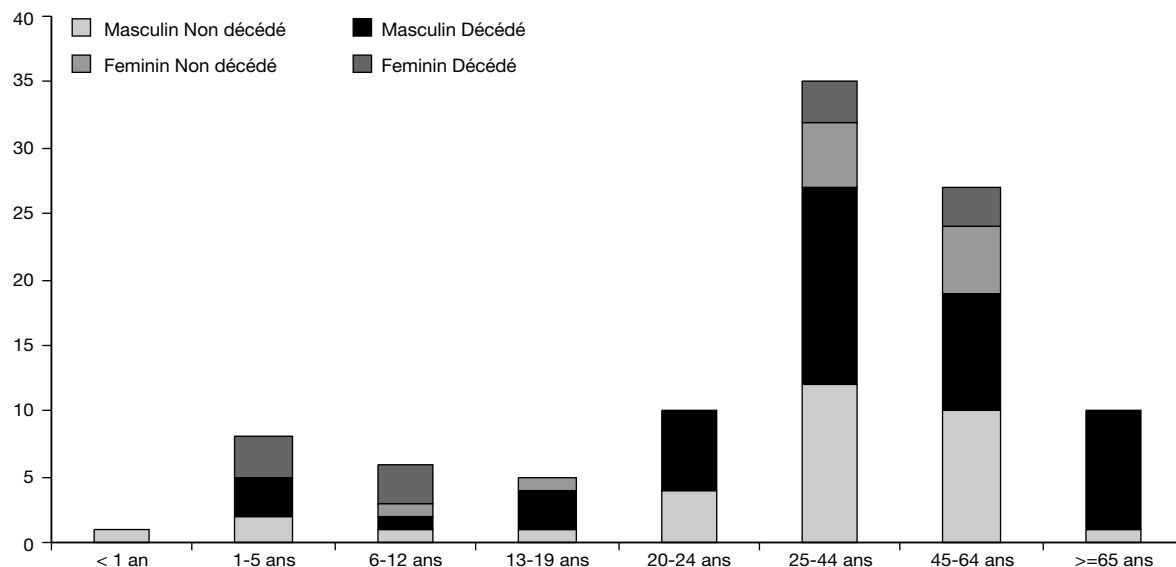
Les circonstances de survenue de noyades accidentelles en cours d'eau en fonction de l'âge sont décrites tableau 13.

3g. Devenir des noyés

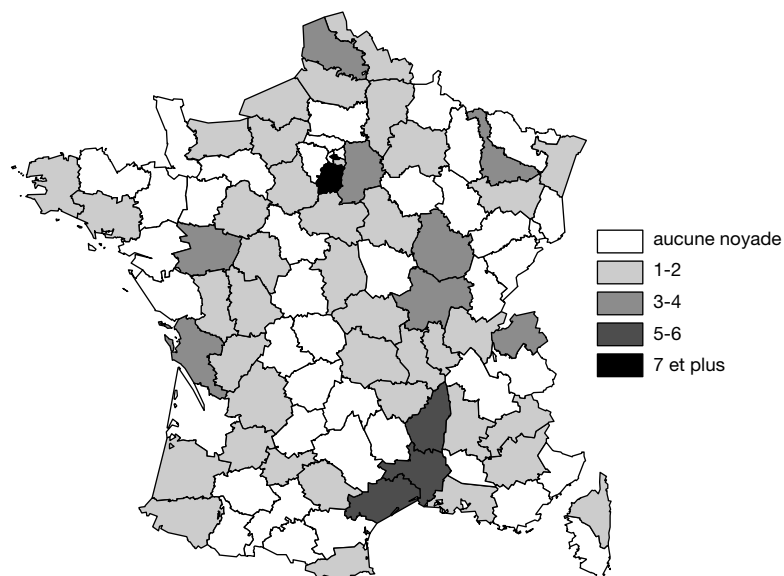
72 personnes sont décédées sur le lieu de la noyade (56 %) et 50 ont été hospitalisées (39 %). Parmi les 50 personnes hospitalisées, 3 sont décédées à l'hôpital, 1 a conservé des séquelles et 17 sont sorties sans séquelles.

Le devenir des personnes victimes de noyade accidentelle en cours d'eau en fonction du stade de la noyade est présenté tableau 14.

Figure 5. Caractéristiques démographiques des victimes de noyade accidentelle suivie ou non de décès en cours d'eau.



Carte 6. Noyades accidentelles en cours d'eau. Répartition par département.



Carte 7. Noyades accidentelles suivies de décès en cours d'eau. Répartition par département.

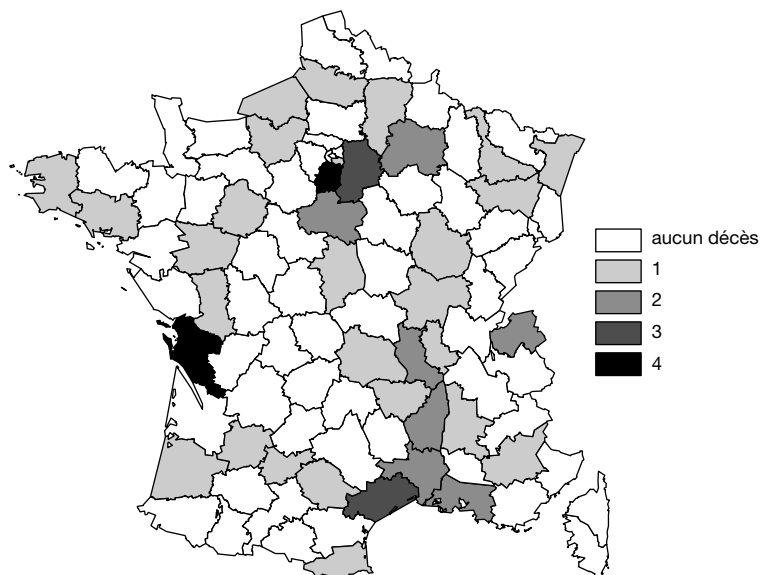


Tableau 13. Circonstances de survenue de noyades accidentelles en cours d'eau en fonction de l'âge, pour 117 noyades renseignées (plusieurs circonstances possibles par noyade).

	0-5 ans	6-12 ans	13-24 ans	25-64 ans	>=65 ans	Total
Traumatismes						
– « chute »	6	2	3	26	4	41
– « choc »	–	2	–	6	–	8
Prises de risque						
– « alcool »	–	–	1	23	–	24
– « conduite à risque »	–	–	–	5	–	5
– « échappement à surveillance »	3	1	–	–	–	4
Environnement dangereux						
– « courant »	–	1	1	2	–	4
Activités						
– « accident nautique »	–	2	3	10	1	16
– « pêche »	–	–	1	6	3	10
– « accident de circulation »	1	–	2	3	1	7
– « hydrospeed »	–	–	2	2	2	6
– « plongeon »	–	1	1	2	–	4
Pathologies						
– « épilepsie »	–	–	1	3	–	4
– « malaise »	–	–	–	1	2	3
– « malaise cardiaque »	–	–	–	1	2	3
Divers						
– « ne sait pas nager »	2	2	1	5	–	10
– « écluse »	–	1	–	1	2	4
– « tropisme pour l'eau »	3	–	–	–	–	3

Tableau 14. Devenir des victimes de noyade accidentelle en cours d'eau en fonction du stade de la noyade.

	Vivant	Décès	Inconnu	Total
Aquastress	22 (100 %)	–	–	22
Petite noyade	14 (88 %)	2 (13 %)	–	16
Grande noyade	10 (83 %)	1 (8 %)	1 (8 %)	12
Anoxie	5 (7 %)	66 (93 %)	–	71
Inconnu	1 (14 %)	6 (86 %)	–	7
Total	52	75	1	128

4. Noyades accidentelles en plan d'eau

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2002, 96 noyades accidentelles en plan d'eau ont été enregistrées.

4a. Mortalité

Parmi les 96 personnes victimes de noyade accidentelle en plan d'eau, 42 sont décédées, soit 44 %.

4b. Caractéristiques démographiques des noyés

Les caractéristiques démographiques des noyés en plan d'eau sont représentées figure 6.

43 % des noyés et des personnes décédées en plan d'eau étaient des adultes âgés de 25 à 64 ans.

20 % des personnes décédées en plan d'eau étaient âgées de 65 ans et plus et 14 % étaient des enfants de 1 à 5 ans.

77 victimes de noyade accidentelle en plan d'eau (80 %) et 36 d'entre elles qui sont décédées (86 %) étaient de sexe masculin.

4c. Lieu de résidence

66 % des noyés en plan d'eau résidaient habituellement dans le département où a eu lieu l'accident.

4d. Répartition des noyades par département

La répartition par département des noyades accidentelles en plan d'eau est représentée carte 8.

Les départements où les secours sont le plus d'intervenues pour noyade en plan d'eau ont été : la Haute-Savoie (6), les Alpes-de-Haute-Provence (5) et le Pas-de-Calais (5).

La répartition par département des noyades accidentelles suivies de décès en plan d'eau est représentée carte 9.

4e. Heures de noyade

72 % des noyades accidentelles et 52 % des noyades accidentelles suivies de décès en plan d'eau se sont produites dans l'après-midi et en début de soirée.

4f. Circonstances de noyade

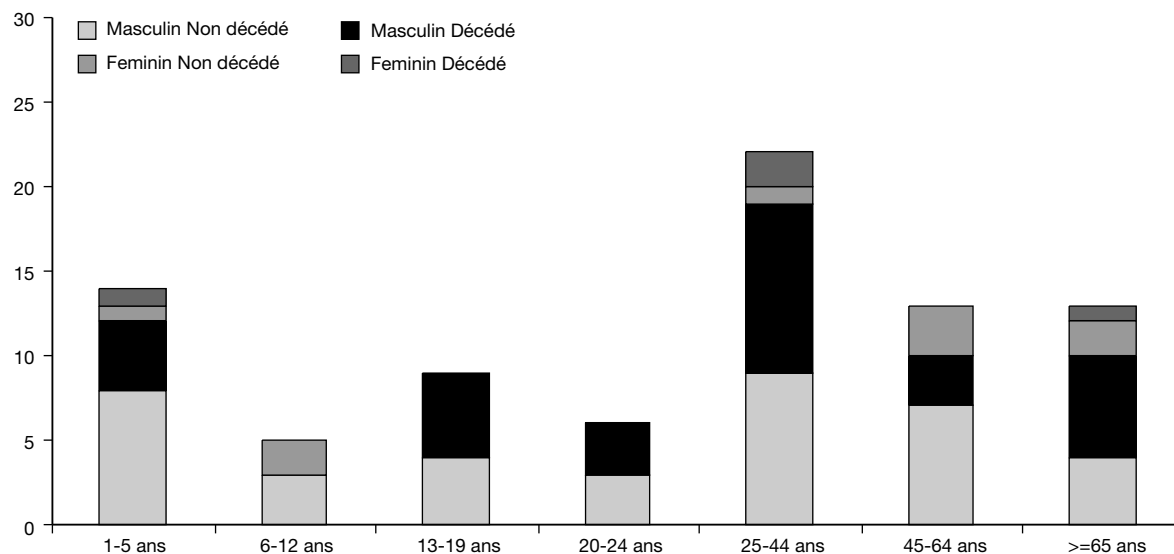
Les circonstances de survenue de noyades accidentelles en plan d'eau en fonction de l'âge sont décrites tableau 15.

4g. Devenir des noyés

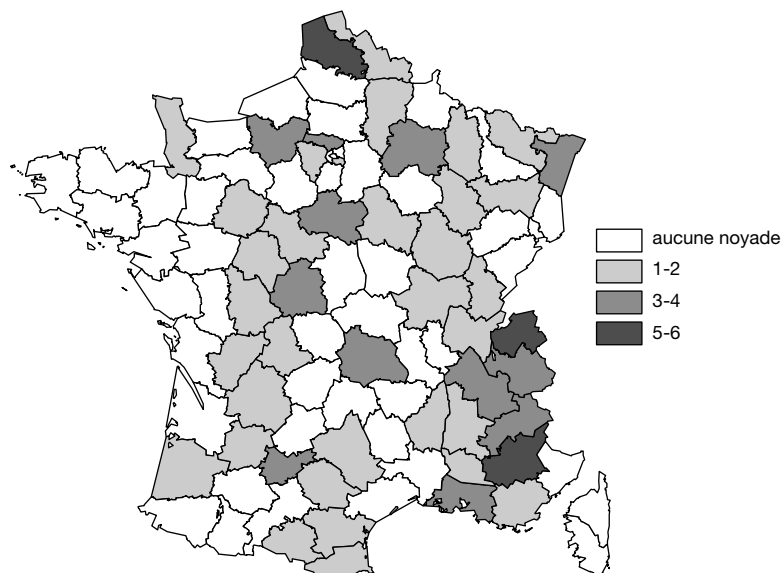
33 personnes sont décédées sur le lieu de la noyade (34 %) et 57 ont été hospitalisées (59 %). Parmi les 57 personnes hospitalisées, 9 sont décédées à l'hôpital, 1 a conservé des séquelles et 23 sont sorties sans séquelles.

Le devenir des personnes victimes de noyade accidentelle en plan d'eau en fonction du stade de la noyade est présenté tableau 16.

Figure 6. Caractéristiques démographiques des victimes de noyade accidentelle suivie ou non de décès en plan d'eau.



Carte 8. Noyades accidentelles en plan d'eau. Répartition par département.



Carte 9. Noyades accidentelles suivies de décès en plan d'eau. Répartition par département.

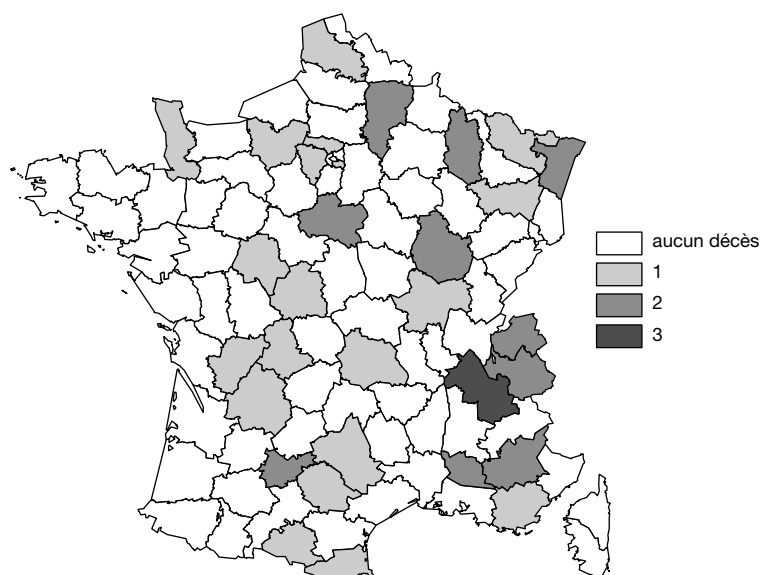


Tableau 15. Circonstances de survenue de noyades accidentelles en plan d'eau en fonction de l'âge, pour 76 noyades renseignées (plusieurs circonstances possibles par noyade).

	0-5 ans	6-12 ans	13-24 ans	25-64 ans	>=65 ans	Total
Traumatismes						
– « chute »	3	–	1	3	3	10
– « hydrocution »	–	1	2	2	–	5
– « épuisement »	–	–	3	1	–	4
– « a avalé de l'eau »	–	3	1	–	–	4
– « choc »	–	–	1	2	–	3
Prises de risque						
– « défaut de surveillance »	6	1	–	–	–	7
– « échappement à surveillance »	4	1	–	–	–	5
– « alcool »	–	–	1	4	–	5
– « baignade interdite »	–	–	2	2	–	4
Activités						
– « accident nautique »	–	–	–	2	1	3
Pathologies						
– « malaise »	–	–	1	8	4	13
– « épilepsie »	–	–	1	8	–	9
– « malaise cardiaque »	–	–	–	1	2	3
Divers						
– « ne sait pas nager »	2	2	1	3	–	8
– « tropisme pour l'eau »	4	–	–	1	–	5

Tableau 16. Devenir des victimes de noyade accidentelle en plan d'eau en fonction du stade de la noyade.

	Vivant	Décès	Total
Aquastress	26 (100 %)	–	26
Petite noyade	15 (94 %)	1 (6 %)	16
Grande noyade	2 (50 %)	2 (50 %)	4
Anoxie	5 (12 %)	36 (88 %)	41
Inconnu	6 (67 %)	3 (33 %)	9
Total	54	42	96

5. Noyades accidentelles en mer

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2002, 2 388 noyades accidentelles en mer ont été enregistrées.

Parmi les 2 388 noyades accidentelles en mer, 1 795 (75 %) n'ont pas été suivies d'hospitalisation ni de décès grâce à l'intervention des personnes qui assurent la surveillance et les secours sur les plages. 98 % d'entre elles étaient en stade de noyade aquastress et pour la plupart le phénomène de « courant de baïne » était en cause.

5a. Mortalité et hospitalisation

Parmi les 2 388 personnes victimes de noyade accidentelle en mer, 87 sont décédées, soit 3,6 %.

309 noyades accidentelles en mer ont été suivies d'une hospitalisation (13 %).

5b. Caractéristiques démographiques des noyés

Les caractéristiques démographiques des victimes de noyade accidentelle en mer décédées ou hospitalisées sont représentées figure 7.

71 % des personnes décédées avaient 45 ans et plus.

44 % des noyés en mer qui ont été hospitalisés, étaient âgés de 45 ans et plus,

81 % des personnes décédées et 65 % des noyés en mer qui ont été hospitalisés, étaient de sexe masculin.

5c. Lieu de résidence des noyés

48 % des noyés en mer, décédés ou hospitalisés, résidaient dans un autre département français que le département où a eu lieu l'accident et 16 % étaient des touristes étrangers.

5d. Répartition des noyades par département

La répartition par département des noyades accidentelles en mer suivies d'une hospitalisation est représentée carte 10.

Les départements où les secours sont le plus intervenus pour noyade en mer, suivie d'une hospitalisation, ont été : les Bouches-du-Rhône (39), les Alpes-Maritimes (32), la Vendée (29), le Var (28), les Landes (27), la Gironde (24), la Charente-Maritime (23) et l'Hérault (22).

La répartition par département des noyades accidentelles suivies de décès en mer est représentée carte 11.

5e. Heures de noyade

63 % des noyades accidentelles en mer suivies d'une hospitalisation et 47 % des noyades accidentelles en mer suivies de décès ont eu lieu dans l'après-midi.

5f. Circonstances de noyade

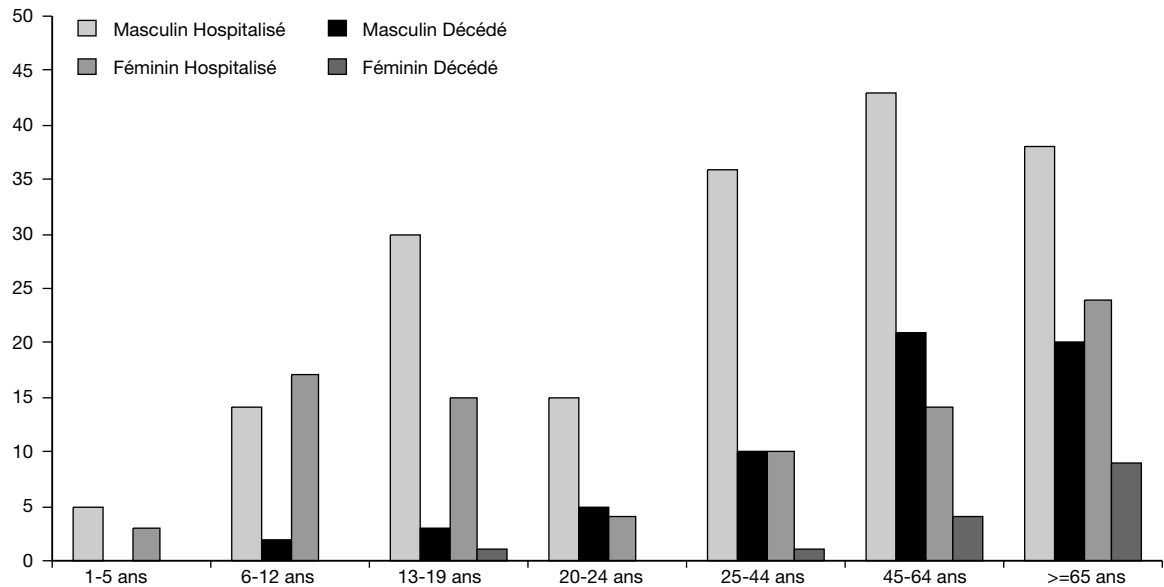
Les circonstances de survenue de noyades accidentelles en mer suivies d'une hospitalisation ou d'un décès en fonction de l'âge sont décrites tableau 17.

5g. Devenir des noyés

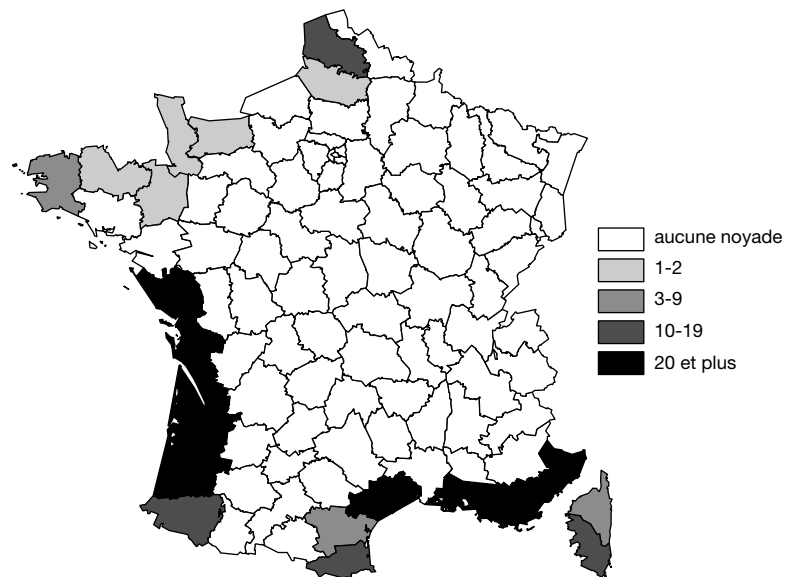
78 personnes sont décédées sur le lieu de la noyade et 9 sont décédées à l'hôpital. Parmi les 309 personnes hospitalisées 9 ont conservé des séquelles et 284 sont sorties sans séquelles.

Le devenir des personnes victimes de noyade accidentelle en mer en fonction du stade de la noyade est présenté tableau 18.

Figure 7. Caractéristiques démographiques des victimes de noyade accidentelle en mer décédées ou hospitalisées.



Carte 10. Noyades accidentelles en mer suivies d'une hospitalisation. Répartition par département



Carte 11. Noyades accidentelles suivies de décès en mer. Répartition par département

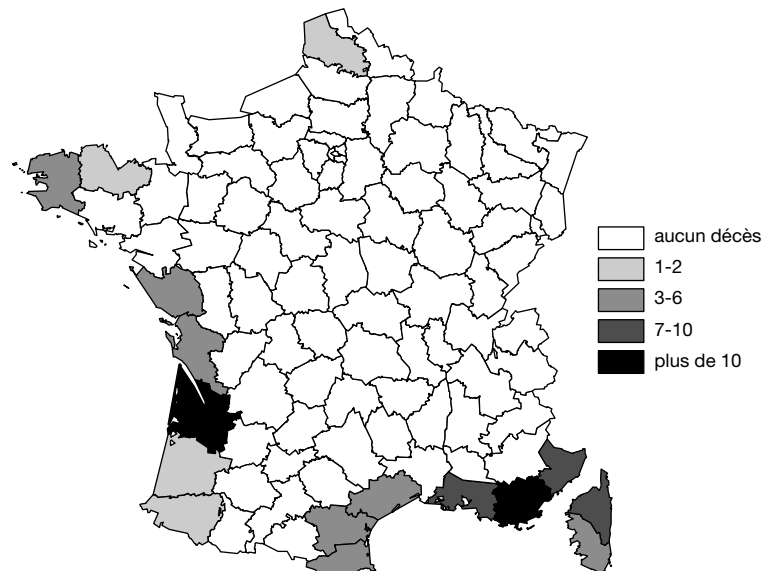


Tableau 17. Circonstances de survenue de noyades accidentelles en mer suivies d'une hospitalisation ou un décès en fonction de l'âge, pour 311 noyades renseignées (plusieurs circonstances possibles par noyade).

	0-5 ans	6-12 ans	13-24 ans	25-64 ans	>=65 ans	Total
Traumatismes						
- « épuisement »	–	3	14	15	21	53
- « à avalé de l'eau »	2	4	7	6	13	32
- « chute »	1	1	4	9	2	17
Prises de risque						
- « baignade interdite »	–	1	7	11	3	22
- « alcool »	–	–	2	9	1	12
- « panique »	–	–	1	4	3	8
- « conduite à risque »	–	1	2	1	1	5
Environnement dangereux						
- « courant »	–	10	22	25	2	59
- « mer agitée »	–	–	2	1	–	3
- « mauvaises conditions climatiques »	–	–	2	2	–	4
Activités						
- « accident de plongée »	–	–	4	11	2	17
- « accident nautique »	–	–	3	8	1	12
Pathologies						
- « malaise »	–	1	2	11	24	38
- « malaise cardiaque »	–	–	–	7	18	25
- « épilepsie »	–	1	–	7	1	9
Divers						
- « ne sait pas nager »	2	2	5	6	1	16

Tableau 18. Devenir des victimes de noyade accidentelle en mer en fonction du stade de la noyade

	Retour à domicile	Hospitalisation	Décès	Inconnu	Total
Aquastress	1 755 (86 %)	83 (4 %)	–	202 (10 %)	2 040
Petite noyade	29 (16 %)	151 (82 %)	1(1 %)	4 (2 %)	184
Grande noyade	–	42 (93 %)	5 (11 %)	–	45
Anoxie	–	26 (28 %)	73 (79 %)	1 (1 %)	93
Inconnu	11 (42 %)	7 (27 %)	8 (31 %)	–	26
Total	1 795	309	87	207	2 388

6. Noyades accidentelles dans les autres lieux

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2002, 37 noyades accidentelles dans les autres lieux ont été enregistrées.

Ces noyades se sont produites en : baignoire (13), bassin (10), piscine gonflable (2), bassine (2) et divers points d'eau (puits, fontaine, poubelle, trou d'eau, fosse septique, bouche d'égout ...).

6a. Mortalité

11 noyades accidentelles dans les autres lieux ont été suivies de décès, soit 30 %.

6b. Caractéristiques démographiques des noyés

Les caractéristiques démographiques des noyés dans les autres lieux sont représentées figure 8.

24 enfants de moins de 6 ans se sont noyés dans les autres lieux (73 % des noyés dans les autres lieux) et 4 enfants de 1 à 5 ans sont décédés.

24 noyés (65 %) et 6 d'entre eux qui sont décédés (55 %) étaient de sexe masculin.

6c. Lieu de résidence des noyés

81 % des noyés dans les autres lieux résidaient habituellement dans le département où a eu lieu l'accident.

6d. Répartition des noyades par département

La répartition par département des noyades accidentelles dans les autres lieux est représentée carte 12.

Les départements où les secours sont le plus intervenus pour noyade dans les autres lieux ont été : le Maine-et-Loire (4), le Nord (3) et les Pyrénées-Atlantiques (3).

La répartition par département des noyades accidentelles suivies de décès dans les autres lieux est représentée carte 13.

6e. Heures de noyade

32 % des noyades accidentelles dans les autres lieux se sont produites dans l'après-midi, de 15 à 19 heures, 16,2 % de 12 à 13 heures et 13,5 % de 9 à 10 heures.

6f. Circonstances de noyade

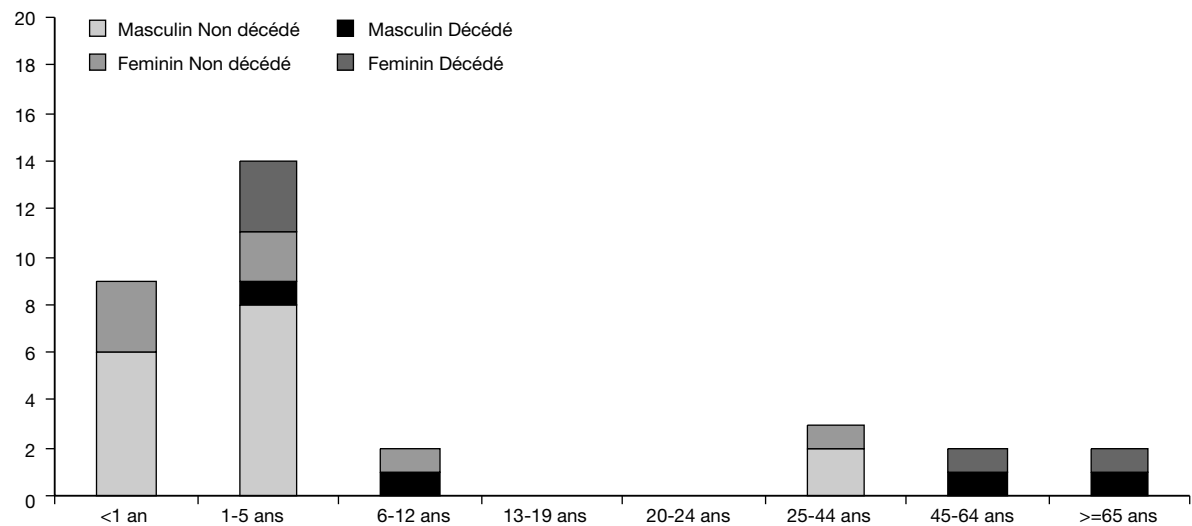
Les circonstances de survenue de noyades accidentelles dans les autres lieux en fonction de l'âge sont décrites tableau 19.

6g. Devenir des noyés

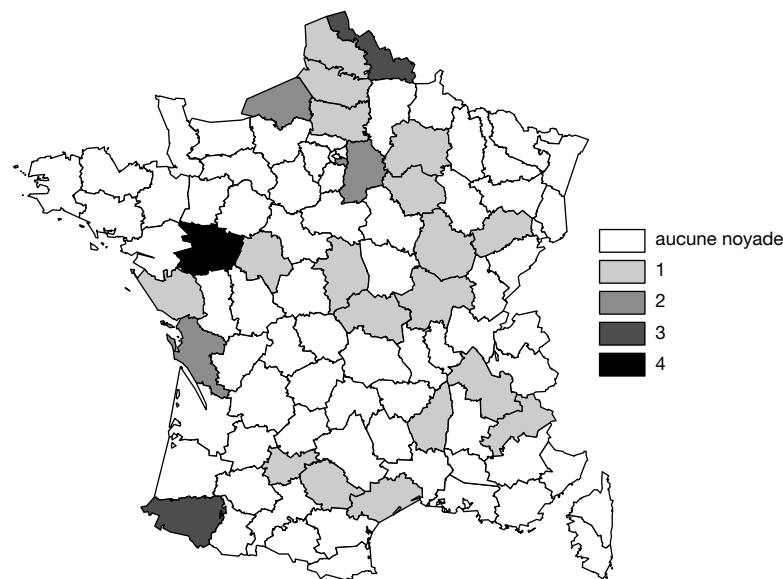
7 personnes sont décédées sur le lieu de la noyade (19 %) et 26 ont été hospitalisées (70 %). Parmi les 26 personnes hospitalisées, 4 sont décédées à l'hôpital et 16 sont sorties sans séquelles.

Le devenir des personnes victimes de noyades accidentelles dans les autres lieux en fonction du stade de la noyade est présenté tableau 20.

Figure 8. Caractéristiques des victimes de noyade accidentelle suivie ou non de décès dans les autres lieux.



Carte 12. Noyades accidentelles dans les autres lieux. Répartition par département.



Carte 13. Noyades accidentelles suivies de décès dans les autres lieux. Répartition par département.

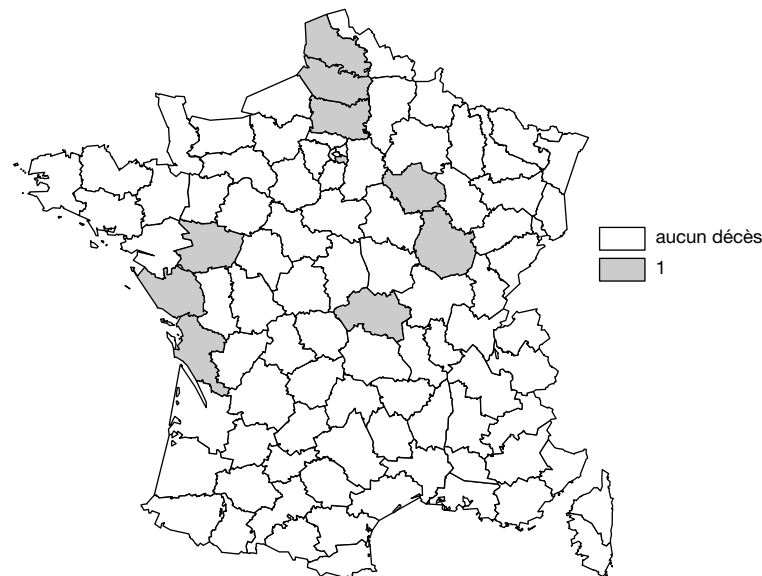


Tableau 19. Circonstances de survenue de noyades accidentelles dans les autres lieux en fonction de l'âge, pour 31 noyades renseignées (plusieurs circonstances possibles par noyade).

	0-5 ans	6-12 ans	13-24 ans	25-64 ans	>=65 ans	Total
Traumatismes						
– « chute »	13	–	–	–	1	14
Prises de risque						
– « défaut de surveillance »	12	–	–	–	–	12
– « échappement à surveillance »	3	–	–	–	–	3
Divers						
– « tropisme pour l'eau »	4	–	–	–	–	4

Tableau 20. Devenir des victimes de noyade accidentelle dans les autres lieux en fonction du stade de la noyade.

	Vivant	Décès	Inconnu	Total
Aquastress	10 (100 %)	–	–	10
Petite noyade	10 (83 %)	1 (8 %)	1 (8 %)	12
Grande noyade	2 (100 %)	–	–	2
Anoxie	3 (25 %)	9 (75 %)	–	12
Inconnu	–	1 (100 %)	–	1
Total	25	11	1	37



IV. Conclusion

1. L'enquête NOYADES 2002

Cette enquête a été réalisée de façon exhaustive sur l'ensemble des départements français entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2002.

Cette enquête a permis de recenser le nombre de personnes victimes de noyade, de décrire avec précision les caractéristiques démographiques des noyés, les conditions, les circonstances et la gravité de la noyade, ainsi que le devenir immédiat des personnes : décès sur le lieu de noyade, hospitalisation ou autre. Toutefois, du fait du recueil des informations par les équipes de secours, le devenir à plus long terme c'est à dire la mortalité et les séquelles après hospitalisation ont été moins bien renseignées.

Le nombre de décès et le nombre de personnes qui ont conservé des séquelles après hospitalisation sont donc probablement sous-estimés.

2. Résultats généraux

3 141 noyades ont été enregistrées, réparties en :

- 2 826 noyades accidentelles (90 %)
- 158 noyades intentionnelles (5 %)
- 157 noyades d'origine inconnue (5 %).

Et, il y a eu **409 décès par noyade**, répartis en :

- 252 décès par noyade accidentelle (61,7 %)
- 84 décès par noyade intentionnelle (20,5 %)
- 73 décès par noyade d'origine inconnue (17,8 %)

L'étude des 2 826 noyades accidentelles, dont 252 suivies de décès, constituait l'objectif principal de l'enquête.

Les hommes ont représenté entre 56 % et 82 % des victimes selon le lieu de noyade ; une prépondérance du sexe masculin a été retrouvée, comme dans d'autres travaux (9, 17, 21).

D'autre part, il est apparu que les caractéristiques des victimes et les circonstances de survenue des noyades étaient très différentes selon le lieu de la noyade. Les **noyades accidentelles ont donc été analysées en fonction du lieu de la noyade**.

3. Les noyades accidentelles

Les noyades accidentelles en piscine privée

121 noyades accidentelles en piscine privée ont été enregistrées dont 25, soit 21 % ont été suivies de décès. 62 % des noyés étaient des enfants de moins de 6 ans. Les départements du sud-est de la France ont enregistré le plus de noyades accidentelles en piscine privée. Les circonstances les plus souvent citées concernant les enfants de moins de 6 ans ont été la chute, l'échappement et le défaut de surveillance, ne pas savoir nager et le franchissement de la barrière de sécurité.

Le nombre de décès d'enfants de moins de 6 ans par noyade accidentelle en piscine privée est en diminution par rapport aux années précédentes : 16 en 1999, 32 en 2000, 23 en 2001 et 14 en 2002 (8, 29).

Au vu de ces résultats, on doit rappeler que la surveillance rapprochée des jeunes enfants autour des piscines reste essentielle, même lorsque des dispositifs de sécurité (barrières, etc.) sont présents.

Les noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant

53 noyades accidentelles en piscine publique ou privée d'accès payant ont été recensées dont 11, soit 21 % ont été suivies de décès. 68 % des noyés étaient des enfants ou des adolescents. Les régions Rhône-Alpes et Ile-de-France ont été les régions les plus concernées par ces noyades. Les circonstances de survenue de noyade les plus fréquentes ont été le fait de ne pas savoir nager, les conduites à risque et la présence d'une pathologie.

L'apprentissage précoce et une bonne maîtrise de la nage, la prise de conscience des dangers de l'eau pour éviter les conduites à risque (volontaires ou non) peuvent contribuer à la diminution de ces noyades.

Les noyades accidentelles en cours d'eau

128 noyades accidentelles en cours d'eau ont été enregistrées dont 75, soit 59 % ont été suivies de décès. Les noyades en cours d'eau présentent un risque élevé de décès. Elles sont survenues chez des adultes de 25 à 64 ans dans 61 % des cas. Paris, la Guyane et l'Essonne ont enregistré le plus d'accidents en cours d'eau. Les chutes, l'alcool et les accidents nautiques apparaissent comme les principaux facteurs de survenue de ces noyades.

L'alcool est apparu comme un facteur de risque ayant entraîné de nombreuses noyades. Un certain nombre de noyades auraient pu être évitées par de simples mesures de sécurités en bateau comme le port d'un gilet de sauvetage.

Les noyades accidentelles en plan d'eau

96 noyades accidentelles sont survenues en plan d'eau dont 42, soit 44 % ont été suivies de décès. 43 % des noyés en plan d'eau étaient des adultes (25-64 ans). Les départements de Haute-Savoie et des Alpes-de-Haute-Provence ont comptabilisé le plus de victimes. Les circonstances de survenue de noyade en plan d'eau les plus fréquentes ont été l'apparition d'une pathologie notamment un malaise ou une crise d'épilepsie.

Il y a donc eu beaucoup de noyades liées au moins pour une part à des problèmes de santé préexistants ou révélés au moment du bain, en particulier chez les adultes d'âge mûr ou les personnes âgées. Un nombre important de noyades a été relevé chez les personnes épileptiques, comme dans d'autres travaux (28).

Par ailleurs, le nombre élevé de lieux de baignade en cours d'eau et en plan d'eau rend leur surveillance par des professionnels plus difficile. Le réseau de secours est moins dense qu'en bord de mer. Ceci peut expliquer les nombreuses noyades survenues en cours d'eau et en plan d'eau et la proportion élevée de décès. La formation généralisée au secourisme et à la réanimation cardio-respiratoire de base pourrait permettre une prise en charge plus précoce des noyés dans ces lieux.

Les noyades accidentelles en mer

Parmi les 2 388 noyades accidentelles en mer il y a lieu de distinguer

Les noyades qui n'ont pas été suivies d'hospitalisation ni de décès :

75 % des noyades en mer n'ont pas été suivies d'hospitalisation ni de décès grâce à l'intervention des personnes qui assurent la surveillance et les secours sur les plages. Dans la plupart des cas, ces noyades sont survenues dans la région Aquitaine et les « courants de baie » étaient en cause.

Les noyades qui ont été suivies d'une hospitalisation et/ou d'un décès :

87 personnes sont décédées sur le lieu de la noyade ou après hospitalisation.

Les personnes décédées étaient âgées de plus de 45 ans dans 71 % des cas. 48 % des noyés en mer étaient des touristes français et 16 % des touristes étrangers. Les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Aquitaine et Languedoc-Roussillon ont été les plus concernées. Les forts courants, l'épuisement, la survenue de malaise et la baignade dans des zones interdites ont constitué les circonstances les plus fréquentes de survenue de noyade en mer.

L'information sur les risques liés à la baignade en mer, aux « courants de baie », au respect des consignes de sécurité notamment à la baignade sur les plages surveillées reste nécessaire. Le nombre proportionnellement plus élevé de touristes étrangers parmi les victimes en mer, par rapport aux autres lieux, doit amener à un effort de communication en direction de cette catégorie d'estivants.

Les noyades accidentelles dans d'autres lieux

37 noyades accidentelles se sont produites dans les autres lieux, dont 11, soit 30 % ont été suivies de décès. Dans presque trois cas sur quatre il s'agissait d'enfants de moins de 6 ans.

Les lieux les plus fréquemment en cause ont été les baignoires et les bassins.

Les principaux facteurs de survenue de noyade ont été les chutes et le défaut de surveillance. Il est important de rappeler que la surveillance des jeunes enfants doit s'exercer en toutes circonstances, même lorsqu'ils se baignent dans de faibles quantités d'eau.

Annexe 1

Enquête NOYADES 2002

(1^{er} juin au 30 septembre 2002)

recueil national

Fiche numéro 1

Tous départements

> Questionnaire à renvoyer à :

Institut de Veille Sanitaire –
Enquête NOYADES 2002
12 rue du Val d'Osne - 94415 Saint Maurice cedex
Fax : 01 41 79 68 11
ou Préfecture du département (SIDPC)

> Questionnaire à remplir pour toutes noyades ou quasi-noyades ayant fait l'objet d'une intervention des secours organisés (Pompiers, SAMU, Gendarmerie, Police...)

Numéro du département

Intervention

Jour (jj/mm/aaaa) ____/____/____

Heure (hh/mn) ____/____

Lieu intervention : Code postal ____

Ville

Personne accidentée

Date de naissance (jj/mm/aaaa) ____/____/____

Sexe : ☐ M ☐ F

Lieu de résidence habituelle :

Lieu de la noyade

☐ Piscine privée familiale
(sauf si accès public)

☐ Fleuve, rivière, rigole, canal

☐ Piscine privée à usage collectif
(hôtel, résidence, camping, club de vacances)

☐ Plan d'eau, étang, lac, mare

☐ Piscine publique/privée d'accès payant
(municipale, base de loisirs, parc d'attractions)

☐ Mer

☐ Autre :

Préciser

Condition de survenue

☐ Noyade accidentelle

☐ Agression

☐ Tentative de suicide, suicide

☐ Origine non connue

Stade de la noyade

☐ Stade 1 = aquastress

(pas d'inhalation liquidienne, angoisse, hyperventilation, tachycardie, tremblements)

☐ Stade 2 = petite noyade

(encombrement liquidien broncho-pulmonaire, cyanose des extrémités, hypothermie)

☐ Stade 3 = grande noyade

(obnubilation ou coma, état de détresse respiratoire aiguë)

☐ Stade 4 = anoxie

(arrêt cardio-respiratoire en cours d'installation ou avéré et coma réactif)

Devenir immédiat du noyé

☐ Décès sur le lieu de la noyade

☐ Hospitalisation

☐ Autre :

Préciser

Circonstances de la noyade

Décrivez la ou les causes de la noyade ou de la quasi-noyade, l'activité pratiquée s'il y a lieu,
le temps supposé d'immersion...

(exemples de causes : coup, chute, accident de la route, malaise cardiaque, épilepsie, alcool, drogues,
médicaments, accident d'apnée, épuisement, hydrocution, prise de risque, tropisme de l'enfant pour l'eau,
forts courants, eau trop froide, ne savait pas nager, handicapé moteur...)

Sortie de l'hôpital :

☐ Sans séquelles

☐ Avec séquelles

☐ Décédé à l'hôpital à J+ ____

Fiche numéro 1

Enquête NOYADES 2002 – recueil national(1^{er} juin au 30 septembre 2002)

mai 2002

Les données épidémiologiques sur les noyades en France ne sont pas complètes. On sait que près de 600 décès par an sont dus aux noyades (piscines, plans et cours d'eau, mer, autres lieux), mais on connaît mal le nombre et les suites des "quasi-noyades", ainsi que les circonstances, lieux, causes, facteurs intervenant dans la survenue d'une noyade. Venant après les enquêtes partielles de ces dernières années, l'enquête réalisée entre juin et septembre 2001, à laquelle ont participé 28 départements, a fourni certains résultats descriptifs sur les noyades accidentelles. Cette enquête 2001 a donné lieu à un compte rendu largement diffusé, qui peut être adressé sur simple demande.

**En 2002, l'enquête est généralisée à l'ensemble des départements.
Elle sera réalisée entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2002.**

**La fiche a été simplifiée afin de faciliter le recueil des données.
Il est essentiel de remplir tous les items de la fiche pour garantir la validité des résultats.**

Le questionnaire d'enquête a été inclus en tant que **fiche numéro 1** dans la circulaire de lancement de la campagne contre les noyades. Cette circulaire, commune au Ministère de l'Intérieur, au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et au Ministère de la Jeunesse et des Sports, a été envoyée à toutes les préfetures dans la première quinzaine de mai 2002.

Il se compose d'une page format A4, à remplir pour toute noyade, le jour même, par l'équipe d'intervention auprès des noyés : médecins ou soignants des pompiers, des SAMU, ou de toute autre personne intervenant sur le lieu de la noyade dans le cadre des secours organisés. Est donc incluse toute noyade ou quasi-noyade dès qu'elle a entraîné des soins, quelle que soit l'importance de ces derniers.

En revanche, les assistances aux baigneurs à titre préventif ne donnent pas lieu à l'établissement d'une fiche, ni les autres accidents pouvant survenir en milieu aquatique (chute, coupure, traumatisme isolé, piqûre de méduse, etc.).

Le questionnaire doit être renvoyé sans délai après l'intervention sur place, quel que soit le devenir du patient (qu'il soit ou non hospitalisé). En cas d'hospitalisation, les données pourront être complétées ultérieurement auprès du médecin responsable de la prise en charge à l'hôpital, par l'équipe InVS ou par le bureau de la Direction de la défense et de la sécurité civiles chargés de la réception des questionnaires et de leur suivi.

Les fiches remplies sont à adresser :

à l'Institut de Veille Sanitaire,

soit par courrier : Institut de Veille Sanitaire – enquête NOYADES 2002,
12 rue du Val d'Osne - 94415 Saint-Maurice Cedex

soit par télécopie : 01 41 79 68 11

ou à la préfecture du département, SIDPC

Des informations, précisions, renseignements peuvent être obtenus :

- à l'InVS : Dr B. Thélot (01 41 79 68 50), V. Cadic (01 55 12 53 16), A-C. Paty (01 55 12 53 12)
- au Ministère de l'Intérieur : C. Martinez-Randé (01 56 04 73 70), S. Lecroc (01 56 04 74 16)

Annexe 2

Ministère de l'Emploi et
de la Solidarité
Direction générale de la Santé
Affaire suivie par Soraya Kompany
Tel : 01 40 56 47 13
Fax : 01 40 56 50 56
Email :
soraya.kompany@sante.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur
Direction de la Défense et de
la Sécurité civiles
Affaire suivie par Catherine Martinez-
Randé
Tel : 01 56 04 73 70
Fax : 01 56 04 76 00
Email : catherine.martinez-
rande@interieur.gouv.fr

Ministère de la Jeunesse
et des Sports
Direction des Sports
Affaire suivie par : Josette Pinon
Tel : 01 40 45 97 33
Fax : 01 40 45 97 56
Email : josette.pinon@jeunesse-
sports.gouv.fr

A Paris, **30 AVR 2002**

N° 499

La Ministre de l'Emploi et de la Solidarité

Le Ministre de l'Intérieur

La Ministre de la Jeunesse et des Sports

à

Mesdames et Messieurs les Préfets des
départements de Métropole et d'Outre-Mer
Cabinet

Objet : Campagne 2002 de prévention et d'information sur les accidents de
baignade en piscines privées et autres points d'eau.

Refer : Courrier n° 158 du 29 mars 2002 et mel du 8 avril relatif au dossier
d'information de la campagne.

P. J. : 3 affiches, 3 dépliants, un plan de diffusion, deux questionnaires INVS.

La campagne de prévention des accidents de baignade en piscines et autres
points d'eau a été lancée dès le 8 avril dernier à l'occasion d'un point de presse
national afin de commencer à sensibiliser le grand public avant même que ne
débutent les premières baignades.

C'est pourquoi vous avez reçu dès cette date le dossier d'information de cette
campagne. En effet, celle qui a été conduite l'an dernier, paraît avoir eu un effet
positif. Pour la première fois l'enquête 2001 de la direction de la défense et la
sécurité civiles à laquelle vous avez apporté une précieuse contribution a fait
apparaître une stabilisation des accidents et des décès au regard des moyennes
observées depuis trois ans. Toutefois, de dramatiques accidents suivis de décès
sont toujours signalés et frappent l'opinion par leur caractère évitable et
prévisible comme celui survenu dans un club de vacances l'an dernier. La
nouvelle campagne 2002 prend donc en compte les objectifs suivants.

.../...

I - Les objectifs 2002

1) Les piscines privées à usage collectif

Cette année, les pouvoirs publics ont voulu renforcer tout particulièrement la sécurité des piscines privées à usage collectif en mobilisant leurs exploitants.

C'est pourquoi, une charte, actuellement en cours de signature, a été préparée par les ministères concernés et les organisations professionnelles représentatives (hôtels, campings, résidences et clubs de vacances). Les adhérents à cette charte, soumis à l'obligation générale de sécurité, s'engagent, sur la base du volontariat, à faire vérifier leurs installations techniques, à informer dès leur arrivée les usagers des dangers éventuels, à mettre en place un plan d'alerte et d'intervention, à s'associer à la campagne de prévention conduite par les pouvoirs publics et les constructeurs de piscines et à participer à l'enquête « NOYADES » effectuée sous la responsabilité de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS). Un exemplaire de cette charte vous sera adressé. Les établissements adhérents recevront de leurs fédérations professionnelles une affiche spécialement conçue à leur intention qu'ils pourront apposer dans tous leurs locaux d'accueil et/ou à proximité des bassins.

Des travaux réglementaires seront ensuite entrepris en vue d'étendre le champ de l'arrêté du 27 mai 1999 relatif aux garanties de technique et de sécurité des équipements dans les établissements de baignade d'accès payant aux piscines privées à usage collectif et introduire des obligations nouvelles.

2) Les piscines privées familiales

Pour ce qui concerne les piscines privées familiales, les travaux de normalisation en cours sous l'égide de l'Afnor vont aboutir à la publication prochaine d'une norme expérimentale sur les barrières de protection qui à la suite d'essais, vient de déterminer une hauteur minimum de 1,10 m entre deux points d'appui.

3) Les autres points d'eau

Enfin la présente campagne doit assurer l'information du public sur tous les risques de noyade en piscines mais également près d'un point d'eau en utilisant les supports identiques à l'an dernier : le dépliant tiré à 1,2 million d'exemplaires et une affiche tirée à 150 000 exemplaires ainsi que des cassettes sonores destinées aux radios, disponibles sur demande.

.../...

4) L'enquête « NOYADES »

Par ailleurs, pour mieux suivre l'accidentologie des baignades, l'Institut de Veille Sanitaire poursuit et développe en collaboration avec les ministères concernés les enquêtes initiées par la DDSC (mer et piscines). Deux nouvelles fiches questionnaires ont été conçues cette année à l'intention des services de secours.

La fiche n°1 est destinée à établir un recueil national des noyades, véritable outil de recensement exhaustif (piscines, plans et cours d'eau, mer, autres) à **remplir systématiquement pour toute noyade ou quasi noyade accidentelle** ayant nécessité l'intervention de secours organisés (entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2002).

La fiche n°2 permettra de poursuivre l'enquête commencée en 2001 et porte sur les circonstances des noyades des enfants de moins de treize ans en piscines privées. Seuls les départements suivants : 06, 13, 17, 83, 85 sont concernés par la fiche n° 2. En conséquence, les questionnaires DDSC sur les noyades en mer et piscines privées sont supprimés et remplacés par les fiches 1 et 2.

Les fiches et les conditions de recueil sont détaillées dans les documents annexés à la circulaire. Comme les années précédentes tous les résultats tirés de ces enquêtes feront l'objet de publications, et ils vous seront adressés pour être largement diffusés.

II Mise en œuvre de la campagne 2002

Pour donner sa pleine efficacité à la campagne de prévention qui s'engage, il vous appartient donc de :

- diffuser en liaison étroite avec les services déconcentrés concernés les dépliants et affiches de la campagne qui vous seront livrés à partir du 13 mai. Des recommandations figurent sur le plan de diffusion, ci-joint qui pourront être, bien sûr, adaptées en fonction du contexte local,
- inciter les associations et professionnels de l'apprentissage des gestes de premiers secours à proposer des démonstrations et des formations de gestes de premiers secours tout au long de l'année et au delà de la période estivale et à relayer la campagne,
- médiatiser les messages et conseils de cette campagne, figurant sur les supports et dans le dossier de presse qui vous a été transmis le 8 avril, auprès des journalistes locaux tout au long de l'été,

.../...

- transmettre la fiche n°1 à tous les services de secours appelés à intervenir à l'occasion des noyades (pompiers, SAMU, hôpitaux, police, gendarmerie, postes de surveillance des plages) et la fiche n° 2 pour les départements concernés. Ces services qui sont appelés à remplir très soigneusement ces fiches pourront les retourner soit directement à l'InVS soit à la préfecture qui les retransmettra à la DDSC et à l'InVS.

La coopération de tous les services déconcentrés concernés par la mise en place de la campagne 2002 est essentielle pour que le matériel d'information soit accessible au plus grand nombre. Cette campagne fera l'objet d'une évaluation pendant la période d'été afin de mesurer quantitativement et qualitativement la diffusion et l'impact des messages délivrés. A cette occasion, vos services peuvent être sollicités.

Votre participation active à la campagne nationale a déjà permis d'accroître la prise de conscience des risques liés à ces équipements et devrait, à terme, mieux faire connaître les moyens de s'en protéger. Nos services se tiennent à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire ou étudier avec vous toute action particulière que vous souhaiteriez à cette occasion mettre en place.

Pour la ministre de l'emploi
et de la solidarité
Le Directeur Général de la Santé

L'adjoint au directeur général
de la santé

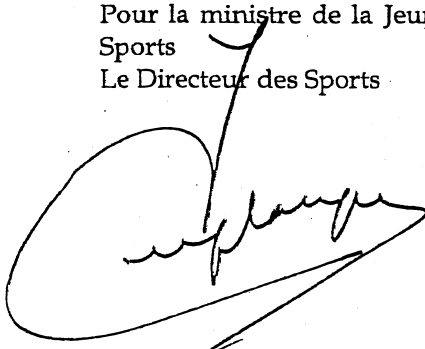

Pascal PENAUD

Pour le ministre de l'intérieur
Le Directeur de la Défense et de la
Sécurité Civiles
Haut fonctionnaire de défense



Michel SAPPIN

Pour la ministre de la Jeunesse et des
Sports
Le Directeur des Sports



Bibliographie

1. BARRY W, LITTLE T.M, SIBERT J.R, Childhood drowning in private swimming pools : an available cause of death. BMJ 1982 ; 285 : 542-3.
2. BLUM C, SHIELD J. Toddler drowning in domestic swimming pools. Inj Prev 2000 ; 6 : 288-90.
3. BRENNER RA, TRUMBLE AC, SMITH G, KESSLER EP, OVERPECK MD. Where children drown, United States, 1995. Pediatrics 2001 ; 108 : 85-9.
4. CIRPAE. Piscines privées et sécurité du petit enfant. Colloque du 4 juin 1999. Toulon.
5. Commission de la sécurité des consommateurs. Avis relatif aux piscines privées. 10 janvier 1990.
6. Commission de la sécurité des consommateurs. Avis relatif à la sécurité des piscines enterrées non couvertes à usage privatif. 6 octobre 1999.
7. Commission de la sécurité des consommateurs. Avis relatif à la sécurité des piscines hors sol non couvertes à usage privatif. 18 avril 2000.
8. Direction de la défense et de la sécurité civiles, Ministère de l'intérieur. Accidents de baignade en piscine privée. Enquêtes 1999, 2000, 2001.
9. Drowning Louisiana, 1998. MMWR 2001 ; 50 (20) : 413-4.
10. DUVAL C, SALOMON L. Les accidents de la vie courante. La documentation française, Paris, 1997.
11. Enquête sur 1000 noyades en France. Urgence pratique 1995 ; 5 : 6-20.
12. GAUTHIER M. La noyade chez l'enfant. Rev Prat (Paris) 1990 ; 40 (9) : 812-6.
13. GUILLAUME S. Etude épidémiologique des noyades dans le Var au cours des années 1998, 1999, 2000. Thèse de doctorat en Médecine. Université Aix-Marseille II. Faculté de Médecine. 2000.
14. HARRIES M. Drowning and near-drowning. BMJ 1986 ; 293 : 122-4.
15. IBSEN LM, KOCH T. Submersion and asphyxial injury. Crit Care Med 2002 ; 30 (suppl.) : S402-8.
16. KEMP A.M, SIBERT J.R, Drowning and near-drowning in children in United Kingdom : lessons for prevention. BMJ 1992 ; 304 : 1143-6.
17. LANGLEY J.D, WARNER M, SMITH GS, WRIGHT C. Drowning-related deaths in New Zealand, 1980-94. Aust N Z J Public Health 2001 ; 25 : 451-7.
18. La santé en chiffres : accidents de la vie courante. Editions CFES, 2000.
19. LAVAUD J, RAKOTOAMBININA B. Epidémiologie et prévention des noyades de l'enfant. Période 1979-1989. La Revue des SAMU. 1990 ; 6 : 244-49.
20. LEVÊQUE B. A propos des noyades de l'enfant. Arch Pediatr 2000 ; 7 : 317.
21. LINDHOLM P, STEENBERG J. Epidemiology of unintentional drowning and near-drowning in Denmark in 1995. Inj Prev 2000 ; 6 : 29-31.
22. Loi n° 2003-9 relative à la sécurité des piscines. JO n°3 du 4 janvier 2003 ; p 278.
23. MODELL J.H. Drowning. N Engl J Med 1993 ; 328 : 253-6.
24. Noyade de jeunes enfants en piscine. Dossiers d'information. Conférences de presse du 25 mai 2000 et du 5 juin 2001, Paris.
25. NSW Water Safety Taskforce. NSW Department of Sport and Recreation. NSW Water Safety Framework : 2001-2003.
26. REISER V, FAYOLLE J.L, SANDRE D, GOUYON J.B. Noyades en piscine privée. Quelques recommandations simples aux parents pourraient réduire ce risque. Rev Prat 1991 ; 5 : 1666-8.

27. SACHDEVA R.C. Near drowning. Crit Care Clin 1999 ; 15 : 281-96.
28. Secrétariat aux loisirs et au sport du Québec. Les faits saillants sur les noyades et autres décès liés à l'eau au Québec.
29. THÉLOT B. Enquête noyades 2001. Institut de veille sanitaire.
30. TURSZ A. Les accidents de l'enfant : données épidémiologiques. In : Cliniques de pédiatrie : la prévention et l'enfant. Paris : Vigot, 1987 : 69-79.
31. WINTERMUTE G.J., KRAUS G.F, TERET S.P, WRIGHT M.A. Drowning in childhood and adolescence : a population-based study. Am J Public Health 1987 ; 77 : 830-2.
32. World Health Organization. Guidelines for Safe Recreational-water Environments. Vol. 2 : Swimming Pools, Spas and similar Recreational-water Environments. Chapter 2 : Drowning, injuries and pool safety management.